

# Rapport annuel 2013 du S.P.E.D

(Service Public d'Élimination des Déchets)



# SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	4
A. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1) Le périmètre .....	4
2) La compétence.....	4
3) L'organisation du service .....	5
4) Les modalités d'exploitation .....	6
5) Faits marquants de l'année 2013 .....	7
B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet.....	8
1) Les bacs roulants .....	8
2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU) .....	9
3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV) .....	10
4) Les composteurs domestiques .....	11
C. LA COLLECTE .....	12
1) La collecte des déchets provenant des ménages.....	12
2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.....	18
3) Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.....	19
D. LE TRAITEMENT .....	21
1) La station de transit du Port.....	22
2) La station de compostage du Port .....	23
3) Le centre de tri Cycléa .....	25
4) La station de broyage de la Pointe des Châteaux .....	26
5) L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne	26
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	27
F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS .....	28
1) Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre .....	29
2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social dans le cadre de nouvelles constructions.....	30
3) Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO .....	30
4) Promotion de la réduction des déchets .....	30
G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	34
1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine .....	34
2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	35
3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages .....	35
4) La lutte contre l'errance animale.....	36
H. INVESTISSEMENT .....	38

I.	Synthèse des indicateurs techniques 2002-2013 .....	39
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	40
A.	Synthèse budgétaire.....	40
B.	Modalités de financement .....	44
III.	PERSPECTIVES.....	46
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS .....	47
	Les bacs roulants – fourniture et livraison .....	47
	ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS ...	48
	Les bacs roulants – fourniture et livraison .....	48
	Evolution depuis 2007.....	48
	Les bacs roulants – maintenance .....	49
	Les bacs roulants – maintenance .....	50
	Synthèse entretiens 2013 par ville.....	50
	Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2013.....	51
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	52
	Les ordures ménagères résiduelles .....	52
	Les emballages recyclables et papiers.....	53
	Les déchets végétaux.....	54
	Les encombrants.....	55
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	56
	Les emballages en verre .....	56
	ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES.....	57
	Filières de valorisation .....	57
	Les apports en déchèteries.....	58
	La fréquentation des déchèteries .....	60
	.....	61
	.....	61
	ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES.....	62
	ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES.....	63
	ANNEXE 7 : SUITE // LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES .....	64
	ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE .....	65

# DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque Conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte, à la collecte et au traitement des déchets, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

## I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### A. LE TERRITOIRE DESSERVI

#### 1) Le périmètre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2013, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui représentent 212 788 habitants.

#### 2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté
- l'exploitation des installations de traitement (station de compostage du Port, station de transit du Port)
- le développement des actions de prévention et tri des déchets.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'errance animale, l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour la lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

### 3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

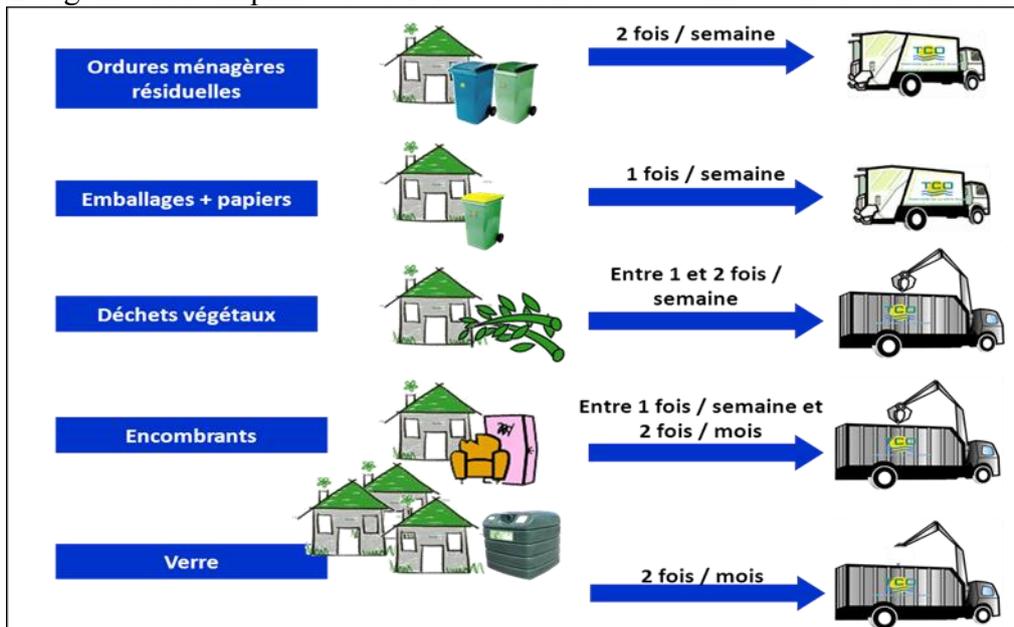
- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupements permettant d'assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé...),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Le service de collecte en porte-à-porte et en point de regroupement est effectué par trois prestataires privés, Véolia Propreté, STAR et SEPUR. Seule la collecte des corbeilles de ville est effectuée directement en régie par le TCO.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée dans le schéma suivant.



#### 4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés public de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
<b>1</b>	Conteneurs pour ordures ménagères et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
<b>2</b>	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	LRVP
<b>3</b>	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	Groupement FCI/LRVP (jq 08/2010) puis LRVP
<b>4</b>	Corbeille de propreté urbaine	Ensemble des communes du TCO	Bourbon Equipement Collectivités (BEC)

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par différents prestataires de services selon la répartition géographique suivante :

	Type de collecte	Zone géographique	Prestataire de services
<b>1</b>	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPRETE
<b>2</b>	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Communes du Port	VEOLIA PROPRETE
<b>3</b>	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Commune de La Possession	SEPUR
<b>4</b>	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	STAR
<b>5</b>	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	VEOLIA PROPRETE
<b>6</b>	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	STAR
<b>7</b>	Collecte du verre en colonne	Communes de Saint-Leu, Trois Bassins, La Possession et le Port	STAR
<b>8</b>	Collecte du verre en colonne	Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPRETE

L'exploitation de la Station de transit du Port (où sont acheminés les déchets des communes du Port, de La Possession et de Saint-Paul avant leur transfert vers l'I.S.D.n.D de Saint-Pierre), du Centre de tri (où sont acheminés les emballages recyclables ménagers avant leur valorisation), ainsi que de la plateforme de compostage du Port ont été confiées à des entreprises privées par le biais de marchés publics de prestations de services.

C'est ainsi que la Station de compostage du Port est gérée par la Société HOW CHOONG Environnement, le Centre de tri par la SEM Cycléa, et la Station de transit par la Société STAR.

L'exploitation des déchèteries et centres de propreté, de même que celle de la fourrière animale intercommunale, ont été renouvelées à la SEM Cycléa depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. CYCLEA s'est également vu confier la gestion du marché de communication et la délégation de service public (DSP) du centre de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société STAR depuis 2007.

L'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux, située sur la territoire de la Commune de Saint-Leu, continue à faire l'objet d'une exploitation directe du TCO dans le cadre d'une régie, de même que la collecte des corbeilles à papier.

## **5) Faits marquants de l'année 2013**

L'année 2013 a été marquée par les événements suivants :

- ✓ La gestion des déchets végétaux générés par le passage du cyclone Dumile le 03 janvier : plus de 10000 tonnes collectées sur 5 semaines et traitées sur 6 mois, soit 150% de plus qu'un mois de janvier habituel. D'où l'ouverture en urgence d'un site de stockage provisoire à Cambaie afin d'éviter la saturation des équipements existants.
- ✓ La création du syndicat mixte de traitement des déchets des régions sud et ouest de l'île (SMTD), avec les délibérations fin 2013 de ses cinq membres fondateurs : la CIVIS, la CASUD, le TCO, la Région et le Département. Cette décision commune constitue une avancée essentielle pour une gestion mutualisée des moyens de traitement. Le SMTD permettra la création d'un nouvel équipement de traitement plus vertueux favorisant la valorisation des déchets avant enfouissement (multi filières) pour ce vaste territoire.
- ✓ Une nouvelle politique des déchets : fort du bilan des 10 dernières années, qui fait ressortir un service de déchets surdimensionné, coûteux et assistant, le TCO a amorcé une nouvelle approche de la gestion des déchets. Celle-ci consiste à offrir un service plus adapté à l'utilisation réelle par les habitants et faisant de l'utilisateur un acteur responsable. Elle repose sur un changement de vision des déchets – plus positive – et du service environnement – porteur d'une identité forte et de valeurs fédératrices.
- ✓ La préparation des nouveaux marchés de collecte : l'anticipation de la fin des marchés de collecte actuels prévues pour mi 2014 a nécessité un travail de préparation administratif et technique (attribution des marchés, nouveaux circuits, réduction des fréquences...), d'autant plus important qu'il s'accompagne d'un changement de philosophie de gestion des déchets axée sur la responsabilisation des usagers.

## **B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet**

### **1) Les bacs roulants**

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercle / roues / ...), dont le volume est fonction de la taille du ménage. Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance).

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A fin 2013, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente **158 116 unités**, dont 85 367 bacs d'ordures ménagères (57%) et 72 749 bacs d'emballages recyclables (43%).

Nous avons réalisé une augmentation de 4% des livraisons de bacs, par rapport à 2012, dûe à une meilleure organisation interne (N°Vert) réduisant les délais de traitement entre le TCO et le prestataire, ainsi qu'une amélioration des prestations de ce dernier.

Cette année a été marquée par la poursuite du renouvellement du parc des bacs mis à disposition des professionnels sur l'ensemble des communes du TCO, dans la perspective de la mise en place de la redevance spéciale (3 397 unités installées à fin 2013, soit +41% par rapport à 2012).

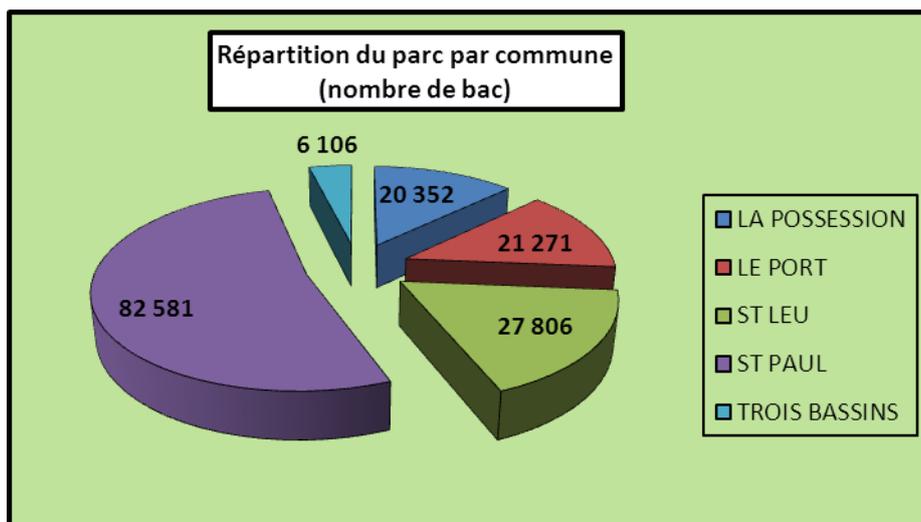
La maintenance des bacs roulants a baissé de 20% par rapport à l'année 2012. Cette diminution résulte d'une meilleure sensibilisation des agents de collecte sur la manipulation des bacs lors des collectes, ainsi que de la sensibilisation des usagers par la distribution d'une note sur les consignes d'utilisation et d'entretien des bacs.

Cette année a été marquée également par une campagne de maintenance massive des bacs en suivie de benne.

Le taux de casse (remplacement de bacs HS, volés, brûlés, tombés benne) est resté stable par rapport à 2012, sauf pour :

--bacs brûlés : baisse en 2013

--bacs HS : hausse en 2013 (passage des cyclônes DUMILE + FELENG)



## 2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

- *La fourniture des CPU :*

Le renouvellement du parc de corbeilles de propreté urbaine installées sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'implantation de nouvelles corbeilles en concertation avec les services des communes, s'est poursuivi en 2013, portant le total du **parc à 1365 corbeilles**. Le marché de fournitures du lot bois s'est arrêté en septembre 2013.

Cette prestation est assurée par la société Bourbon Equipement Collectivités.

Deux types de corbeilles sont proposés :

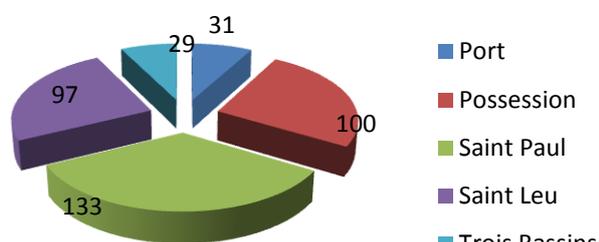
- Lot 1 : corbeille avec habillage bois (type porte-sac) – depuis le 07/09/2009
- Lot 2 : corbeille avec habillage métallique (type porte-sac) – depuis le 10/09/2010

Acquisition CPU 2013	CPU Habillage Métallique		
	Simple flux	Double flux	Total
La Possession	26	34	60
Le Port	0	26	26
Saint Paul	4	78	82
Saint Leu	19	69	88
Trois Bassins	2	4	6
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>211</b>	<b>262</b>

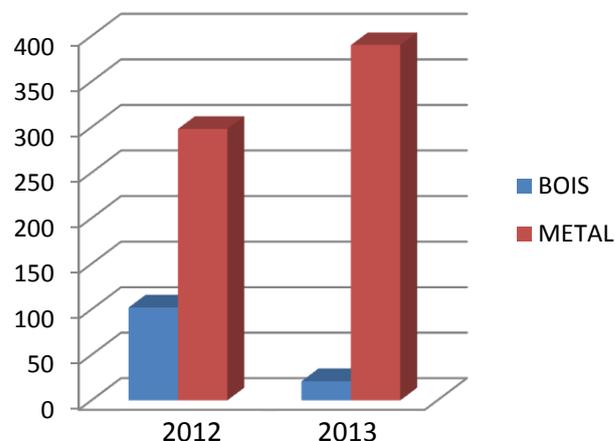
- *La maintenance des CPU :*

Suite aux dégradations courantes constatées sur les corbeilles avec habillage bois, le TCO, en concertation avec les communes, a poursuivi le remplacement des corbeilles bois par des corbeilles métalliques, plus résistantes aux actes de vandalisme.

### 2013 - LOT 2 / METALLIQUE nbre d'éléments réparés



### Nbre d'interventions 2012/2013



Ainsi, 168 corbeilles bois ont été remplacées par des corbeilles à habillage métallique, comme suit : 17 PS, 25 PT, 39 SP, 6 TB, 81 SL.

De plus, sur les 262 corbeilles métalliques commandées en 2013, 63 correspondent à de nouvelles implantations (63% SP, 24% PS, 1% PT et 11% SL).

Les chiffres :

Maintenances 2013	LOT 1 / BOIS	LOT 2 / METALLIQUE	Total
Ceinture de maintien sac	50	92	142
Couvercle + signalétique	1	186	187
habillage	22	134	156
Support de sacs	0	92	92
Potence	1	6	7
Support béton	1	7	8
<b>Total TCO</b>	<b>75</b>	<b>517</b>	<b>592</b>

### 3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

Dans le but de répondre aux objectifs nationaux (1 borne pour 500 habitants), le TCO a procédé à la livraison de 23 bornes à verre supplémentaires en 2013, portant le parc à **404 unités**, dont 27 d'entre elles placées en déchèteries.

	Nombre de bornes		Delta	Objectifs	Ecart par rapport à l'objectif (nb de bornes)
	2012	2013			
La Possession	37	44	7	51	-7
Le Port	46	49	3	77	-28
Saint-Paul	209	218	9	205	13
Trois-Bassins	26	27	1	14	13
Saint-Leu	63	66	3	56	10
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>404</b>	<b>23</b>	<b>403</b>	<b>1</b>

On peut constater que le parc est correctement dimensionné pour les communes de St Leu, St-Paul et Trois Bassins où les objectifs nationaux sont atteints voire même dépassés. Un gros effort de rattrapage devra être fait sur les communes du Port et de La Possession. Les Bornes à Verre ayant subi des actes de vandalisme répétés (renversements sur la voie publique, incendies) ne sont pas systématiquement remplacées.

Dans le cadre du marché d'acquisition et de maintenance des bornes à verre, il a été constaté que les opercules installés sur les bornes n'étaient pas adaptés aux besoins de certains commerçants. L'orifice étant trop petit, le vidage du verre s'avère difficile compte tenu de la grande quantité de verre qu'ils produisent.

En 2013, l'installation de bornes équipées de trappes gros producteurs s'est poursuivie portant leur nombre total à 103, soit 1 borne sur 4.

#### 4) Les composteurs domestiques

La promotion du compostage domestique s'est poursuivie en **2013** avec la **livraison de 3273 bio composteurs** contre **2162** en 2012, portant le **nombre total** de bio composteurs mis à la disposition des usagers du TCO à **19 435 unités ; soit une augmentation de 20% du parc par rapport à 2012.**

Cette prestation est confiée à la société LRVP. Elle comprend la livraison du composteur (dont la dimension est fonction de la superficie du jardin de l'utilisateur), d'un outil de retournement du compost, d'un biosceau permettant d'isoler les biodéchets dès la cuisine et d'une plaquette pédagogique explicative. Le TCO a élargi la gamme de bio composteurs disponibles, puisque les usagers ont désormais la possibilité de choisir entre un modèle en bois (722 livrés en 2013) ou un modèle en plastique (2551 livrés en 2013).

#### 5) Bornes enterrées pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre

La collectivité a testé en 2013 un mode innovant de collecte en apport volontaire au boudrome de l'Ermitage, avec l'installation de 4 conteneurs enterrés à destination de 5 restaurateurs (déchets d'OMR, ERM, verre). Ces conteneurs sont équipés de trappe d'introduction dont le contrôle d'accès est garanti par un système d'ouverture nécessitant un badge magnétique. Les objectifs visés sont : une meilleure intégration visuelle dans l'environnement, un gain de place, une optimisation des collectes grâce à des fréquences de vidage réduites. Les premiers résultats sont mitigés (odeurs, coûts de fonctionnement élevés,

dysfonctionnements et dégradations des bornes d'introduction) et n'ont pas permis son déploiement, qui nécessitera une seconde phase d'expérimentation en 2014.

## C. LA COLLECTE

### 1) La collecte des déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès collectées en points de regroupement.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les 11 déchèteries de l'agglomération. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

#### ▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée deux fois par semaine (C2). Elle démarre dès 5h00 le matin.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la Station de transit du Port avant d'être dirigés vers le ISDND de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement (collectes de Saint-Leu et Trois-Bassins).

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 22 véhicules pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Pour la commune du Port la flotte est composée de 12 véhicules, pour la commune de la Possession la commune est composée de 6 véhicules.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

<b>OM</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Tonnes collectées	54 521	57 949	57 541	57 619	56 011
Variation (tonnes)	-3039	3428	-408	-78	-1 608
Variation (%)	-5,28%	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%
kg/hab	271	282	275	271	263
Variation (kg/hab)	-15	11	-11	0	-8
Variation (%)	-5.24%	4.05%	-4%	0%	-3%

Les tonnages collectés en ordures ménagères affichent une baisse de 2,79% par rapport à 2012. La poursuite du programme de prévention a une incidence positive sur le ratio par habitant (263Kg), qui enregistre une diminution de 2,95% par rapport à 2012.

Compte tenu de l'augmentation de la population, le ratio en Kg par habitant s'établit à **263 kg**, soit 12 % de moins que le ratio national de l'ADEME de 2009 (298 kg).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les déchets collectés sont partiellement triés. Les ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papier collectés en mélange dans des bigs bags sont évacués par hélicoptère. Depuis mars 2013 l'ensemble des évacuations s'effectue par Bord Martin (situation centrale dans le cirque) vers l'ISDnD de Sainte Suzanne. Cette optimisation de l'organisation a permis de réduire les coûts sur la prestation d'hélitreuillage. En 2013, un nouveau site pour l'installation d'un broyeur à verre a été identifié à La Nouvelle (dépôt du permis de construire en octobre 2013), afin de réduire les quantités de déchets à évacuer du cirque en privilégiant la valorisation du verre sur place par broyage pour un réemploi comme matériau de construction.

Les tonnages collectés à **Mafate (169 tonnes)** enregistrent une hausse de 7,9 % par rapport à 2012 (157 tonnes), ce qui équivaut à **274 kg/hab, ce qui est supérieur au ratio par habitant du reste du territoire (263 kg /hab)**. Cette augmentation s'explique notamment par le renforcement et la rénovation du parc de points d'apport volontaire. La mise en place d'enlèvements à fréquences régulières mensuelles voire bi-mensuelles encouragent donc la production de déchets.

#### ▪ **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble du territoire.

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service, du lundi au vendredi à partir de 5 heures sur les communes du Port, Saint-Paul, St Leu, Trois-Bassins et le mercredi pour la commune de la Possession.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés au centre de tri Cycléa du Port (marché public de prestation de service), pour tri des différents matériaux et conditionnement pour exportation vers les filières de revalorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

<b>CS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Tonnes collectées	6 201	6638	7 057	7 272	7 294
Variation (tonnes)	77	437	419	215	22
Variation (%)	1.25%	7.04%	6.30%	3.03%	0,3%
kg/hab	31	32	34	34	34
Variation (kg/hab)	1	1	2	0	0
Variation (%)	3.33%	3.22%	6,25%	0%	0%

On note une stabilisation des tonnages collectés (+0,31) % par rapport à 2012, ainsi que du ratio par habitant, ce qui montre un maintien de l'effort de tri.

Le ratio par habitant (34 kg) reste globalement inférieur de 26,08% au ratio national ADEME 2009 (46 kg).

#### ▪ Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en borne d'apport volontaire depuis 2005. 404 bornes sont réparties sur le territoire.

Les tonnages collectés sont les suivants :

<b>Verre</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Tonnes collectées	2083	2202	2 387	2556	2709
Variation (tonnes)	147	119	185	169	153
Variation (%)	7,58%	5,70%	8,43%	7,07%	6%
kg/hab	10,34	10,72	11,24	12,04	13
Variation (kg/hab)	0,34	0,38	0,52	0,8	0,96
Variation (%)	3,40%	3,67%	4,85%	0,20%	8%

Les tonnages collectés sont en hausse de 6%, chaque habitant aura trié 960 grammes de verre de plus qu'en 2012.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant (13kg) reste inférieur de 58% au ratio national.

La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages.

#### ▪ Les collectes sélectives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupements. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. L'équipage de ces véhicules est composé d'un chauffeur seul ou d'un chauffeur et un équipier de collecte.

La fréquence de collecte est de :

- 1 fois par semaine pour les communes de La Possession, de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire,
- 2 fois par mois sur la commune du Port
- 2 fois par semaine sur la zone Balnéaire de la commune de Saint-Paul

Ces prestations sont réalisées par la STAR (communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins) et Véolia Propreté (commune du Port) et SEPUR (commune de la Possession) dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnes collectées	34 274	35 784	34 817	35 437	35 363
Variation (tonnes)	2 367	1 510	-967	-917	-74
Variation (%)	7.42%	4,41%	-2.70%	-2,63%	-0,21%
kg/hab	170	174	166	167	166
Variation (kg/hab)	12	4	-8	1	-1
Variation (%)	7.59%	2.35%	-4,59%	0,6	-0,6%

- Les quantités de **déchets végétaux** collectées (hors épisode cyclonique) enregistrent une **stagnation (-0,21%)**, marquant la poursuite de la tendance à la stabilisation observée depuis 2009. Le ratio par habitant s'établit à 166 kg, soit 1 kg de moins qu'en 2012.
- **Le passage du cyclone Dumile le 03 janvier a généré 10 108 tonnes de déchets verts collectés sur 5 semaines par une centaine de camions et engins de ramassage, soit 2.5 fois plus que la flotte habituelle du TCO. Face à cette situation exceptionnelle les moyens supplémentaires de collecte ont ainsi permis d'évacuer 3900 tonnes de déchets végétaux et de remettre le territoire dans un état de propreté conforme aux exigences de salubrité publique.**

#### ▪ Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux.

La fréquence de collecte est de :

- 2 fois par mois sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire
- 1 fois par semaine pour les communes du Port, de La Possession, et sur la zone balnéaire de la commune de Saint-Paul

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

A noter que depuis novembre 2007, une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) a vu le jour : la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E). Son fonctionnement est basé sur le principe du « 1 pour 1 », comme les pneus et batteries. Aussi, chaque appareil hors d'usage doit être rendu par le consommateur au vendeur lors de l'achat de l'équipement neuf. Une éco-participation est incluse dans le prix d'achat. Le TCO a cessé de collecter les DEEE en porte à porte, dans les collectes d'encombrants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

<b>ENC</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Tonnes collectées	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917
Variation (tonnes)	11	-1 694	-3 268	-3 017	-437
Variation (%)	0,07%	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%
kg/hab	76	66	50	35	33
Variation (kg/hab)	0	-10	-16	-15	-2
Variation (%)	0%	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%

- Les tonnages d'encombrants affichent une **diminution de 6 %** qui s'explique par une meilleure captation des flux en déchèteries, mais également par l'amélioration des modes de présentation et des techniques de collecte, ayant permis d'éliminer des encombrants les déchets ne relevant pas de cette catégorie (DEEE, OM, DV, Placo, Gravats...).

#### ▪ L'apport volontaire en déchèteries

Les déchèteries sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchets confondus, est strictement limité à 2m<sup>3</sup> et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées, les déchets d'Equipement Electrique et Electronique (réservés aux particuliers), les lampes à l'exception des ampoules à filament ainsi que les piles (bornes), les gravats, les encombrants, les cartons, les déchets végétaux et les ferrailles (caissons).

Dans le cadre de sa mission de service public, le TCO assure par le moyen de prestation occasionnelle le ramassage des dépôts sauvages de plâtre. Face au constat de recrudescence de ce type de dépôts et du coût de la mise en place d'une collecte contractuelle, une solution alternative a été apportée à la population. Un caisson d'un volume maximal de 30m<sup>3</sup>, permettant l'apport de cette typologie a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de la possession : St Laurent -Rue Thomas Sankara
- Commune de St Paul : Bld Jacob de la Haye
- Commune de St Paul : Ermitage les bains- Avenue de Bourbon
- Commune de St Leu : Chemin Georges Thénor

Le TCO dispose de 11 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à Cycléa.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Ermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
Saint Paul	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

Les tonnages collectés :

Déchèterie	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnes collectées	8154	9731,19	9838,29	11327,93	14127
Variation (tonnes)	606	1577,19	107,1	1489,64	2799,07
Variation (%)	8,03%	19%	1%	15,14%	25%
kg/hab	40	47	46	53	66
Variation (kg/hab)	3	7	-1	7	13
Variation (%)	8,82%	17,50%	-2,10%	15,21%	25%

	Batteries (unités)	Huile (litres)	Piles (unités)
<b>Total 2013</b>	4 690	10 616	31740
<b>Total 2012</b>	4795	12413	33156
<b>Delta 2012/2013</b>	-2%	-14%	-23%

Globalement, on constate une **forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie** par rapport à l'année 2012 (+25%), portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à **66 kg/habitant**. Les campagnes de communication biennuelles en faveur de l'apport volontaire en déchèterie ont eu une incidence positive sur l'évolution des tonnages apportés.

La fréquentation des déchèteries est également en hausse de 13 % par rapport à 2012, avec 153 250 apporteurs, contre 135 493. **Les déchets végétaux, encombrants et déblais représentent plus de 80% des apports.**

En janvier 2011, le TCO a cessé de collecter les Déchets d'Équipements Électriques et Électriques (D3E), estimant que le traitement de ce type de déchets était dorénavant inclus dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payé par le consommateur (référence à la mise en place d'une filière Responsabilité Élargie des producteurs – REP). L'utilisateur n'a donc pas à payer une double participation pour le traitement des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis cette date à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), en déchèteries si pas de rachat, ou de contacter Emmaüs qui débarrasse gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation.

Etat de la situation fin 2013 :

- A l'échelle du TCO - dispositif terrain et actions de sensibilisation : stickage des D3E par les médiateurs, sensibilisation des riverains + collecte mensuelle des D3E présents sur les bords de route par les équipes de dépôts sauvages + participation active du TCO sur la campagne de communication annuelle nationale « DEEEglingués » + messages diffusés lors de tous les événements du territoire auxquels participent les médiateurs (stands).
- Plus de D3E sur les bords de route (+13%) qui sont moins rapportés en déchèteries, ce qui marque une régression du comportement des usagers sur la gestion de ce type de déchets.
- Peu d'application du principe du « 1 pour 1 » puisque moins de 20% des D3E sont ramenés en magasins. Le comportement des usagers est plutôt de déposer les D3E en déchèteries et sur les bords de route.

Les économies attendues ne sont pas au rendez-vous, car les recettes et la baisse des coûts de collecte, sont annulées par les moyens supplémentaires affectés (dépôts sauvages, et médiateurs).

### ***Fait marquant de l'année 2013 : la création d'un espace de réemploi***

Le TCO a créé le premier espace de réemploi en déchèterie à La Réunion (déchèterie de Plateau-Caillou). Les objets encore fonctionnels y sont mis en libre-service au lieu d'être jetés, sensibilisant ainsi les usagers à la 2<sup>nd</sup>e vie des objets. Au vu du vif succès rencontré par cette initiative auprès de la population, 4 nouveaux espaces devraient ouvrir en 2014.

## **2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public**

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des

professionnels. C'est ainsi que les centres-villes des communes du Port, La Possession et Saint-Paul bénéficiaient jusqu'en 2011 d'une collecte spécifique de cartons et emballages, réalisé trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée. Dans un souci de réduction des coûts, et de rationalisation du service, ces prestations ont été arrêtées en 2012 à Saint-Paul et au Port. Les commerçants ont été invités à évacuer leurs cartons en déchèterie.

En ce qui concerne la ville de Saint-Paul, un service spécial est maintenu durant la période des festivités commerciales, avec collecte exceptionnelle les samedis et dimanches de des deux premiers week-ends du mois de juillet.

Les tonnages présentés ne concernent que les emballages collectés et amenés au centre de tri Cycléa du Port, en vue de leur valorisation.

Sur la commune de La Possession cette prestation se poursuit, **8 tonnes** de carton ont été collectées en 2013, contre **15 tonnes** en 2012.

### **3) Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.**

#### Equipements

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la VEOLIA.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe Véolia Propreté. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Les collectes d'ordures ménagères s'effectuent à partir de 5 heures. Le service s'effectue de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée.

#### Dégradations des voies

L'année 2013 a été marquée par la stabilisation des collectes. L'un des axes majeurs de progression concerne les dégradations des voiries ou accotements provoquées par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte. Les efforts de la direction environnement ont porté sur la poursuite en 2013 de la campagne générale de rebouchage, et une mise sous contrôle renforcée des prestataires pour qu'ils assurent la collecte sans dégradations.

### Contrôle

Le contrôle d'exploitation a été optimisé en 2013 par le déploiement de l'application informatisée de contrôle développée en 2012. Ce nouvel outil technologique a permis de multiplier le nombre de contrôles par 3 avec 550 réalisés en 2013, contre 168 en 2012. Les contrôles ont porté essentiellement sur l'exécution des prestations de collecte.

### Sécurité des personnes et des biens

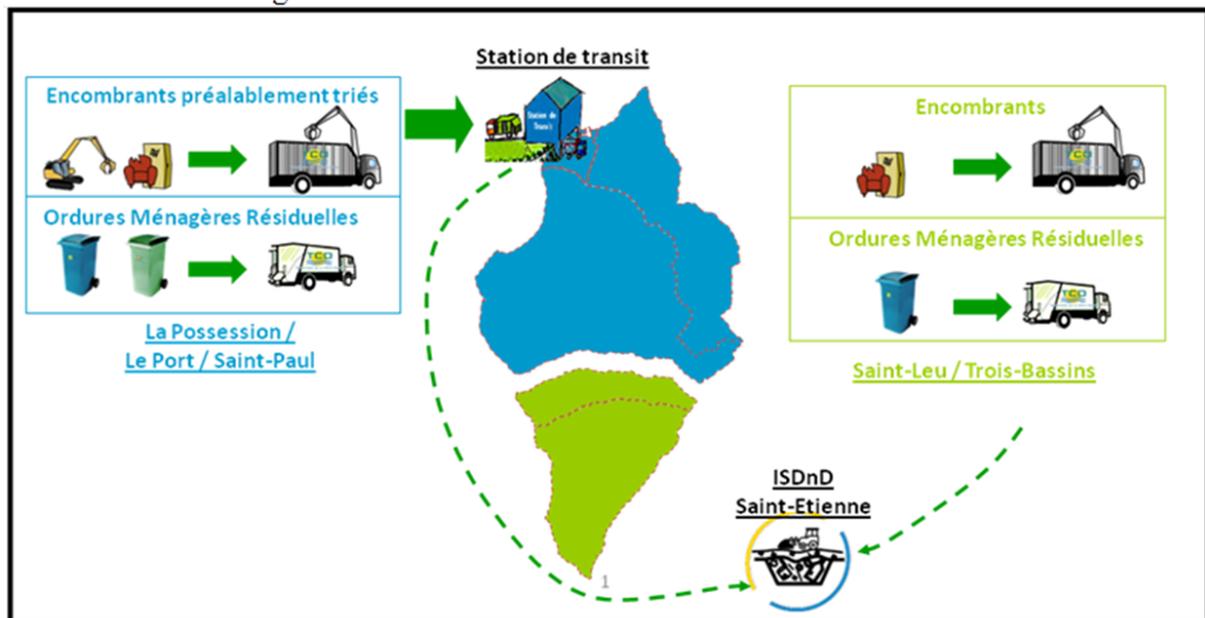
La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2013 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie) et a permis :

- l'approbation d'un règlement de collecte intercommunal fin 2013,
- l'homologation par la DIECCTE d'un texte de Disposition Générales de Prévention à force réglementaire portant sur la collecte des déchets et adapté au territoire réunionnais,
- la suppression 5% des points de collecte dangereux (suite à recensement de 518 points),
- la mise en réseaux des différents acteurs concernés ou impactés.

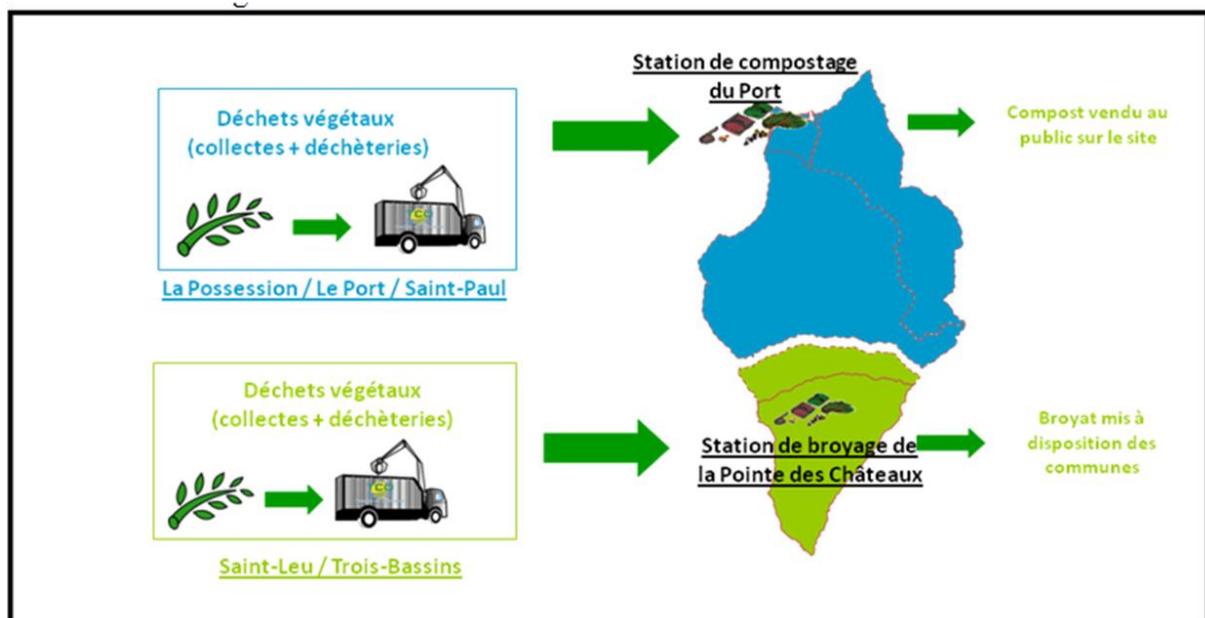
## D. LE TRAITEMENT

Les déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants :

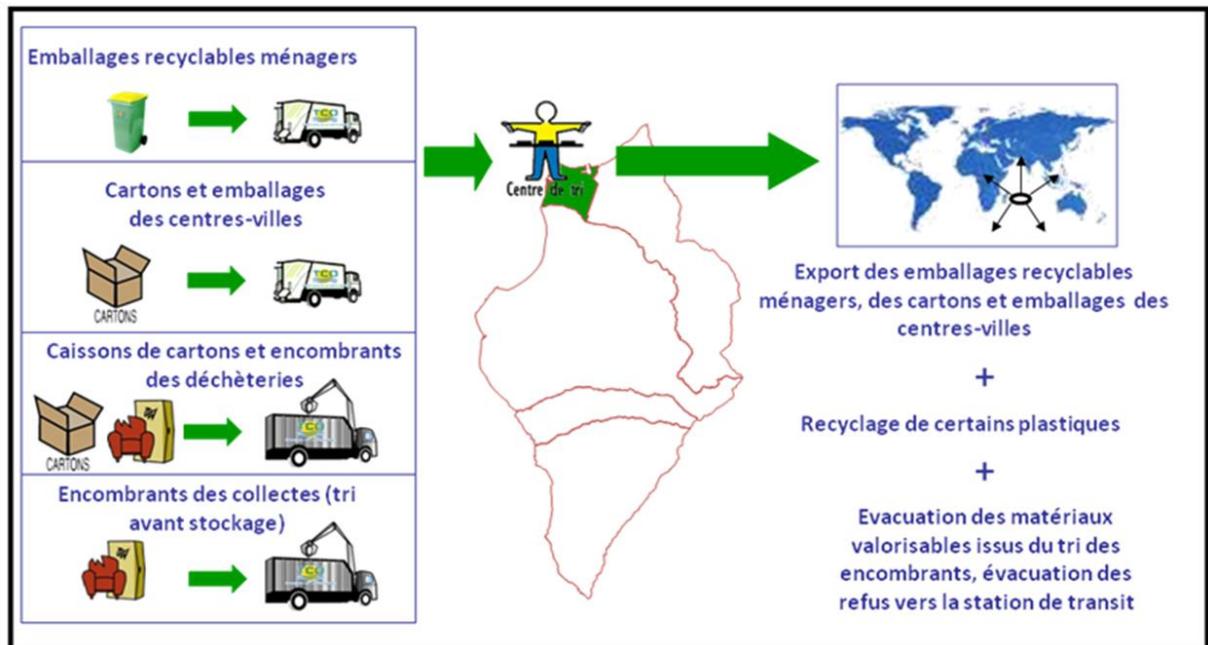
- ordures ménagères résiduelles et encombrants



- déchets végétaux



- emballages ménagers recyclables, encombrants des collectes et déchèteries cartons et emballages du centre-ville de la possession



## 1) La station de transit du Port

Il s'agit d'une station dotée d'un quai de déchargement gérée par la STAR pour le compte du TCO. Les déchets qui arrivent à la station de transit sont vidés depuis un quai de déchargement dans des trémies métalliques entièrement couvertes par une structure métallique avec bardage, destinée à éviter tout envol de déchets ainsi que tout apport d'eau de pluie venant générer des quantités de jus supplémentaires à traiter. Depuis les trémies, les déchets tombent directement par gravité dans des semi remorques auto compactrices parfaitement fermées et étanches. Cette méthode ne nécessite aucune manutention ni reprise de déchets et présente une fiabilité maximale.

Le personnel de la station de transit assure :

- l'enregistrement des pesées ;
- le contrôle qualitatif des déchets ;
- l'orientation des clients pour le vidage au quai d'apport de transit et le compactage des déchets dans les semi remorques de transfert ;
- la conduite des semi remorques de transfert des déchets ;
- le nettoyage de la station de transit.

Il se répartit de la manière suivante :

- 1 cadre
- 2 conducteurs d'engins ;
- 11 chauffeurs, qui sont également des agents polyvalents ;

- 2 employés administratifs ;
- 2 agents de maîtrise.

La flotte de véhicules de la station de transit dispose de :

- 3 remorques à déchets SRB Legras ;
- 10 remorques fond mouvant alu Legras ;
- 9 tracteurs type premium de marque Renault.

	2012	2013	Delta
<b>Tonnages transférés</b>	63 133	59 657	-6%
<b>Nombre de rotations</b>	2 811	2 797	0%

Ces tonnages comprennent, outre les OMR et refus à destination de l'ISDND Sud, les déchets industriels banals vers celui de Sainte Suzanne.

Le transit du Port enregistre une légère diminution des tonnages réceptionnés (-6%), liée à la baisse sur l'ensemble des flux.

Sur la station de transit, la propreté est assurée par le nettoyage en balayage manuel et mécanisé trois fois par semaine, ainsi que par un lavage quotidien des trémies. L'entretien des espaces verts est assuré par un ramassage des papiers, une fois par semaine. L'assainissement du site est assuré par pompage par la Société SOVIDANGE. Pour éviter la propagation des poussières dans l'air, il est effectué un arrosage quotidien du site. En outre, la protection de l'air est assurée par le stockage en compaction des déchets dans les remorques. Enfin, une dératisation des locaux.

## 2) La station de compostage du Port

La station de compostage du Port, gérée par la société HCE est prévue pour traiter des déchets végétaux seuls ou des boues de station d'épuration mélangées à des végétaux. Son exploitation a été soumise à autorisation préfectorale (installation classée pour la protection de l'environnement, Arrêté préfectoral n° 09-708/SG/DRCTCV du 4 mars 2009). Elle est située à l'extrémité Sud-ouest de la commune du Port, en rive droite de la Rivière des Galets, sur un ancien casier du Centre d'enfouissement technique de la commune du Port. Elle occupe une surface d'environ 24 000 m<sup>2</sup> entre le Boulevard de la Marine au Nord, une usine de concassage à l'ouest et le lit de la Rivière des Galets au sud et à l'est.

Le mode de traitement des déchets se décline de la façon suivante :

- les végétaux sont réceptionnés et contrôlés après pesée sur la bascule de la station de transit ;
- un tri est opéré afin d'éliminer les indésirables ;
- les déchets sont broyés ;
- réalisation d'un andain par quinzaine ;
- retournement au chargeur ;
- arrosage ;

- mise en maturation des déchets sans arrosage ni retournement ;
- criblage à la maille (10/20/40);
- ré humidification du compost criblé à une hygrométrie d'environ 40% ;
- stockage en attente de commercialisation.

Le co-compostage boues / déchets végétaux n'est pas déployé.

Entre 2011 et 2012, les tonnages entrants à la station de compostage ont diminué de 4 %, mais les quantités traitées restent supérieures à la capacité de l'installation fixée à 16 000 tonnes de déchets végétaux entrants par an.

	TONNAGES 2012	TONNAGES 2013	Delta
Déchets Végétaux	28 074	29 078	3%

Au cours de l'année 2013, les refus (de tri et de crible) représentent 6 044 tonnes soit **21%** des entrées à la Station de compostage. Ce taux de refus en baisse par rapport à 2012 (28%) s'explique d'une part (refus de tri) par le **renforcement des moyens de contrôle en entrée** et une amélioration des opérations de tri. D'autre part (refus de criblage), par l'affinage du suivi et du contrôle du processus de compostage. Après tri, **28 849 tonnes** de déchets végétaux ont été compostées.

**Sur l'année 2013, la plateforme de compostage a** continué de réceptionner l'ensemble des déchets végétaux entrants. Bien que la chaîne de production a été stabilisé et le process optimisé la saturation chronique du site est toujours existante

Pour la troisième année consécutive, le TCO a **réceptionné l'intégralité des tonnages** de déchets végétaux collectés sur ses installations de traitement, **y compris les tonnages stockés temporairement sur le site ouvert pour gérer la crise « Dumilé ».**

Cependant, les **conditions d'exploitation** demeurent très **difficiles**, **mais l'année 2013 est une année compliquée notamment vis-à-vis de la problématique des éléments trace métallique.**

### 3) Le centre de tri Cycléa

Le TCO a confié la prestation de tri des emballages recyclables à la SAEML Cycléa, située au Port.

Cette prestation comprend :

- L'enregistrement des pesées,
- Le contrôle de la qualité des déchets entrants
- La caractérisation des déchets entrants et sortants
- Le tri des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimum du contrat de reprise d'Eco-Emballages,
- Le tri des encombrants, la valorisation et l'élimination des matériaux

⇒ Tri des emballages ménagers :

- On enregistre une légère progression des tonnages entrants d'emballages ménagers recyclables (7 814 tonnes en 2013 contre 7 694 tonnes en 2012), soit une augmentation de 2%

Les tonnages des matériaux valorisés issus de la collecte sélective (tonnages entrants 2013 + stock décembre 2012) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Emballages cartons/cartonnettes

MATERIAUX	EXPORTS 2012 (t)	EXPORTS 2013(t)	EVOLUTION de 2012 à 2013	REPARTITION 2013	kg/hab 2013	kg/hab 2013
Papiers / journaux / magazines	3153	2617	-17%	45%	14.44	14.85
Emballages cartons/cartonnettes	1824	2181	20%	38%	6.05	8.59
Emballages plastiques	593	604	2%	10%	2.27	2,79
Emballages métalliques	221	243	10%	4%	0,82	1.04
Films plastiques (sachets)	71	126	76%	2%	0,17	0,34
<b>TOTAL</b>	<b>5 863</b>	<b>5771</b>	<b>-2%</b>	<b>74%</b>	<b>23,75</b>	<b>27.61</b>
Refus de tri	1830	2043	12%	26%*	8,89	8,62

\* part des refus dans le gisement sortant total

Les tonnages globaux valorisés progressent plus que les tonnages collectés, avec une **augmentation de 12%** par rapport à 2012.

La mise en place de la DSP sur le centre de tri en 2013 est l'occasion d'optimiser les processus et de réorganiser la production.

⇒ Tri des encombrants :

Dans le but de limiter les quantités de déchets à enfouir (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée), le TCO procède depuis 2006 au tri des encombrants collectés sur son territoire avant l'envoi vers l'ISDnD de Saint-Etienne.

En 2013, **10 988 tonnes** d'encombrants ont été triés (tous flux encombrants confondus : collectes en porte à porte, déchèteries, dépôts sauvages) contre **13 349 tonnes** en 2012, soit une **diminution de 18%**, en corrélation avec la réduction des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte.

Le taux de valorisation est de **17%**, **1 850 tonnes** ont donc été dirigées vers des filières de valorisation (ferrailles, bois, pneumatiques et cartons), les 83% restants correspondant à des déchets ultimes, dirigés vers l'ISDnD de la rivière Saint-Etienne.

#### **4) La station de broyage de la Pointe des Châteaux**

La plateforme de broyage de déchets végétaux est située en bordure de la RD 12 à environ 250 mètres au nord de la zone artisanale, sur la parcelle cadastrée CA 110 d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup>, dont seulement 2100 m<sup>2</sup> sont réellement affectés à la plateforme de broyage.

Elle reçoit les déchets végétaux des communes de Trois-Bassins, Saint-Leu et Saint-Paul (pour partie) apports occasionnels liés à la gestion des flux pendant les travaux sur la plateforme de compostage du Port.

Le fonctionnement de la plateforme de broyage s'articule selon trois séquences décrites ci-après :

- Accueil et stockage des déchets végétaux avec les opérations de réception (refus ou acceptation du chargement en fonction de sa qualité), de tri et de stockage des déchets végétaux ;
- Broyage des déchets végétaux ;
- Mise à disposition des broyats à aux agriculteurs.

Le fonctionnement de la plateforme est assuré en régie par 3 agents du TCO.

Au cours de l'année 2013, les tonnages de déchets végétaux réceptionnés ont atteint **11 000 tonnes**, contre **9 914 tonnes** en 2012, soit une augmentation de 10%. Cette augmentation résulte notamment de l'effet « Dumile ». La réhabilitation de la station a démarrée fin 2013.

Les quantités réceptionnées sont presque 3 fois supérieures à la capacité du site fixée à 3 500 tonnes par an.

#### **5) L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne**

Le TCO ne disposant pas d'une ISDnD pour l'élimination de ses déchets ultimes, le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) prévoit l'enfouissement de ces déchets à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne exploitée par la CIVIS. C'est ainsi que les déchets de la station de transit du Port sont transférés, à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne.

En 2013, les tonnages de déchets du TCO enfouis à l'ISDnD de la Rivière St Etienne ont représenté **76 909 tonnes**. Ils représentaient sur l'année **2012 85 845 tonnes sur** l'ISDnD de la Rivière Saint-Etienne, soit une **diminution de 7%**.

Les tonnages enfouis se décomposent en :

Matière	Tonnage
ENC	3502
DIB Stockage	112
OMR NC	4469
OMR	54136
Refus Centre de Tri	2142
Refus Crilage	6889
Refu ENC	9032
DIB Nc	22
Enc Stockage	45
Enc Nc	33
Bois	30

#### 6) Sites de stockage temporaire des déchets végétaux

Face à la crise cyclonique la collectivité a fait le choix d'ouvrir 1 site de de déchets végétaux situé à Cambaie pour stocker environ 3500tonnes. Le traitement a été assuré sur la plateforme de compostage.

## E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, **le TCO a récupéré la gestion du centre d'appels téléphoniques.** Cette ré-internalisation a été décidée **afin d'améliorer la maîtrise de l'information,** la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la **mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation,** AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée au prestataire responsable du traitement, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Le **nombre global d'appels** au N° vert enregistre une **progression de 5,7%** en 2013, s'établissant à **41 220 appels** contre **39 005** en 2012.

Le taux de réclamations / relances passe de 17% en 2012 à 12% en 2013 marquant une amélioration globale de la qualité du service à la population.

En revanche, le nombre d'appels concernant les typologies « **dysfonctionnement de collecte** » est en **hausse de 6,7%**, passant de 4117 appels en 2012 à 4391 **appels** en 2013, augmentation principalement liée à la gestion de la crise cyclonique Dumile en début d'année.

## F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS

La communication de proximité est réalisée par les médiateurs de l'environnement (61 médiateurs en poste fin 2013, soit 1 médiateur pour 3 400 habitants).

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé :

- 1500 demandes Numéro vert traitées (soit 6 demandes par jour) essentiellement des demandes de calendriers et des sensibilisations/informations du public.
- 28 000 problèmes environnementaux recensés (soit 108 par jour). Les veilles environnementales consistent à recenser les différents problèmes environnementaux (dysfonctionnements de collecte, dépôts sauvages, présence de D3E...). Pour la plupart, ces problèmes environnementaux ont fait l'objet d'une sensibilisation du voisinage, en porte-à-porte, afin de rappeler les consignes d'usage.

**Par rapport à 2012 : +65% d'activités, civisme en nette progression sur les D3E**

=> Pôle spécifique/sensibilisation, plus de rencontres aux domiciles des usagers (habitat individuel) :

- 8 500 foyers sensibilisés au tri de leurs déchets à la maison
- 22 800 foyers sensibilisés à la notion de salubrité / présentation des déchets à la collecte
- 1 100 foyers accompagnés à domicile au compostage domestique
- 1 foyer sur 2 est absent lors des passages des médiateurs

**+32% de foyers rencontrés**

**2 foyers sur 3 concernés par une visite en habitat individuel MAIS 1/3 réellement rencontré (absent lors des passages des médiateurs)**

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics :

- 13 100 élèves sensibilisés dans les établissements scolaires et centres aérés sur la gestion des déchets (prévention et tri) : interventions en salle et visites de sites de traitement de déchets, dont personnel municipal et enseignants
- 2 000 personnes ont visité le centre de tri et l'atelier compost
- 8 résidences sensibilisées au tri de leurs déchets
- 9 résidences invitées à pratiquer le compostage des déchets
- 9 800 personnes sensibilisées lors d'évènementiels grand public, participation à 62 évènements)

**+65% d'activités**

Afin d'accomplir leur mission de sensibilisation, les médiateurs disposent d'une batterie d'outils, déployés en fonction de la nature de l'action : écolobus équipé d'audiovisuel, stand de sensibilisation, tapis de tri, jeux de sociétés, notes d'informations, mallettes...

### **Faits marquants 2013 :**

- Un nouveau marché depuis 1er janvier 2013 concentrant l'ensemble des médiateurs, une restructuration interne des services internes Cycléa (démarche participative intégrant le personnel), ouverture de 3 annexes (1 pour couvrir le territoire de La Possession et du Port, 1 sur St-Paul et 1 pour Saint-Leu et Trois-Bassins).
- 61 médiateurs en poste fin 2013
- Formation des médiateurs aux techniques de ventes appliquées aux déchets
- Amélioration des pratiques avec une préparation accrue des missions de communication événementielle : mises en situation, groupes de travail par thématique de mission
- Participation au Nouvel An Gadyamb sur la plage de l'Ermitage, au Grand Boucan (création d'un char).
- Achat de matériel de projection pour des séances cinéma en plein air
- Création d'une charte graphique pour les outils « scolaires » mettant en scène Tiburce, le personnage célèbre de bande dessinée locale.

#### **1) Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre**

Les performances de tri par habitant sont stables en 2013, avec 47.1 kg de déchets triés par habitant, répartis en :

- 34,3 kg/hab pour les emballages et les papiers (bacs jaunes) contre 34,2 en 2012 (+0,1 kg/hab)
- 12.8 kg/hab pour le verre (bornes à verre) contre 12 en 2011 (+0.7 kg/hab).

La quantité de déchets triés augmente (+ 0.7 kg/hab), alors qu'en parallèle, la quantité d'ordures ménagère baisse (-7.4 kg/hab)

Or, la quantité d'ordures ménagères diminuant, nous aurions pu penser que les déchets triés suivraient la même tendance, ce qui n'est pas le cas. Le tri des déchets effectué en 2013 est donc plus performant qu'en 2012.

La part des déchets triés représente 15% des déchets jetés en bacs ou bornes, contre 14% en 2012. Les usagers trient donc plus.

Globalement, les usagers jettent moins de déchets en bacs et en borne (-6.7 kg/hab). C'est une bonne performance.

### **Les actions marquantes 2013 :**

Le dispositif de sensibilisation des habitants à leur domicile s'est poursuivi.

Il consiste à :

- Développer une approche de terrain, pragmatique et originale, en personnalisant les messages pour chaque foyer rencontré, par observation du contenu des bacs en présence de l'utilisateur, et valorisation des gestes.
- Responsabiliser chaque messager par secteur, comme un commercial avec un fichier clients.
- Identifier les secteurs où le taux de présentation du bac jaune est faible et la qualité dégradée.
- Adopter la méthode des petits pas, pour mettre en route les non-trieurs (les bouteilles plastiques d'abord)
- Associer les élus aux difficultés et aux réussites de cette approche par des points d'étape réguliers

- Agir sur les comportements par une info engageante et des visites régulières (verre, compostage)

Il y a un avant et un après « pied dans la porte » :

- 8 500 foyers accompagnés (objectif : 8 000)
- 83% des foyers autorisent les médiateurs à observer les bacs en leur présence
- Un taux de présentation du bac d'ordures ménagères identique, mais un taux de remplissage diminué de 10%
- Un taux de présentation du bac jaune en augmentation de 13%
- Un taux d'indésirables qui a baissé de 24 % à 17%
- Des résultats Verre en progrès de 10%
- Une dotation en composteur individuel multipliée par 2

## **2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social dans le cadre de nouvelles constructions**

Dans l'objectif de rationaliser la gestion des déchets en amont de toute opération de construction ou de réhabilitation, un volet « gestion des déchets » est venu compléter le volet qualitatif du PLH du TCO en 2008, portant ainsi à connaissance des bailleurs les prescriptions relatives à la gestion et la collecte des déchets (gabarit de voies, pentes maximum, taille des locaux poubelles, plate-forme pour les déchets végétaux et les encombrants..). En 2013, 15 dossiers ont été instruits, contre 23 en 2012.

## **3) Promotion d'une meilleure gestion des déchets auprès des acteurs de demain : les appels à projets environnement du TCO**

Les projets environnement du TCO existent depuis 2004. Ils consistent à promouvoir les gestes éco-citoyens auprès des publics scolaires, en proposant aux établissements scolaires du primaire une enveloppe budgétaire destinée au montage à et la mise en oeuvre d'un projet de classe ou d'école sur l'année scolaire.

En 2012, l'enveloppe globale de 70 300€ a été répartie sur 69 projets (contre 79 en 2012), et a concerné environ 7 100 élèves (soit environ 23% des enfants du primaire du TCO), répartis sur 294 classes (36% maternelles, 64% élémentaires), contre 326 en 2012.

Les projets 2012/2013 portent sur la biodiversité ou l'eau (46% des projets), les déchets ou l'énergie (54%).

## **4) Promotion de la réduction des déchets**

### **Le programme de prévention des déchets**

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'est engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets :

- Programme sur 5 ans : 2010 – 2014
- Objectif de -7% de déchets à la charge de la collectivité d'ici 2014, par rapport au niveau de 2009 ;
- Objectif de -15% de déchets enfouis d'ici 2014

Ce programme se décline en 5 axes de priorité selon le volume de déchets :

1. La matière organique (40% des poubelles): la comprendre et respecter son cycle.
2. Les papiers et cartons (26% des poubelles) : lutter contre leur gaspillage.
3. Les encombrants (17% des poubelles) : allonger leur vie
4. La plastique (6%) : les éviter et sortir du tout-jetable
5. Les déchets dangereux/toxiques : les bannir.

## **La matière organique**

### **Promotion du compostage individuel et collectif**

3200 composteurs ont été livrés aux particuliers en 2013 contre 2230 en 2012. L'augmentation est continue depuis 2010. Notre public cible est actuellement les jardiniers. En effet, seul la moitié des jardiniers (résultat enquête téléphonique) pratiquent le jardinage. Pourtant, ils représentent 68% des foyers...

Une campagne de communication a été lancée dans les jardinerie en milieu d'année ainsi que la participation au Flores et Halles.

6 sites de compostage collectif ont vu le jour sur le territoire en 2013 soit 211 foyers concernés (au courant de l'opération). Il y a également eu un article dans le quotidien (06/05/13). Ces actions sont assez simples à mettre en place mais la vraie difficulté est d'en assurer la pérennité. C'est pour cette raison que nous n'avons pas tenté de lancer plus de sites. Nous travaillons à mobiliser durablement les résidents.

### **Promotion du compostage/paillage aux établissements scolaires, services communaux, professionnels et associations**

18 établissements scolaires ont réalisé une demande de bac à compost en 2013. Tous n'ont pas été suivis. Actuellement, l'école Raoul Fruteau au Port bénéficie d'un suivi plus intense pour démontrer la faisabilité du compostage des déchets de restes de cantine sur une école de plus de 200 élèves. Ce site devra servir de référence pour d'autres.

Un travail de suivi/évaluation a été mené dans les écoles du Port qui avaient toutes bénéficié d'un composteur en 2012. Nous pouvons observer que dans 30% des cas, le compostage fonctionne bien, 30% moyennement et 30% pas du tout. Les écoles ont besoin d'une attention particulière et d'agents communaux motivés. Cette dernière condition est souvent le frein à de nombreux projets.

6 espaces verts et cimetières ont démarré une démarche de gestion autonome de leurs déchets verts. L'objectif est double, limiter l'évacuation coûteuse des déchets verts et sensibiliser la population au fait que ces déchets sont des ressources que nous pouvons aisément exploiter.

Plusieurs établissements hôteliers ou de restauration (hôtel Lux ; Lycée hôtelier et bazart du Centhor ; Lycée hôtelier de la Renaissance ; un restaurant sur St-Leu) ont été approchés mais pour l'instant aucun projet de compostage n'a abouti.

3 jardins associatifs ont ouvert sur le territoire. Tous ont été équipés de composteur et ont bénéficié d'une formation à la pratique du compostage.

### **Les papiers et cartons**

Les actions visant à éviter les gaspillages de papier et cartons concernent principalement la communication autour du Stop-pub que l'on retrouve sur tous les stands de sensibilisation.

### **Les encombrants**

#### **Le projet de ressourcerie**

Le projet a été relayé à la direction économie et insertion. Un appel à projet a été lancé en 2013. 3 candidatures ont été reçues. Elles avaient des avantages et inconvénients distincts. Une ressourcerie a été créée. Les autres candidats sont à la recherche de foncier afin de bénéficier de la subvention est ouvrir leur modèle de ressourcerie.

#### **Espaces réemploi en déchèterie**

Le premier espace réemploi de l'île a ouvert en fin d'année 2013. Les retours des usagers sont positifs. Dans le courant de l'année 2014, nous disposerons de données et retours d'expériences.

### **Les matières plastiques**

#### **Stands caddies maxi et mini déchets**

Ce stand sensibilise les usagers sur les impacts écologiques et financiers du suremballage. Il a été perfectionné dans l'année afin de toucher au maximum les clients des grandes surfaces. L'accent est mis sur les économies financières puis sur les impacts environnementaux. En partenariat avec les magasins Leclerc, 6 interventions ont eu lieu touchant ainsi 960 personnes. L'approche client ne semble pas être optimale puisque les personnes ne s'attardent pas tellement sur les stands : ils viennent pour faire les courses.

### **Les déchets dangereux et toxiques**

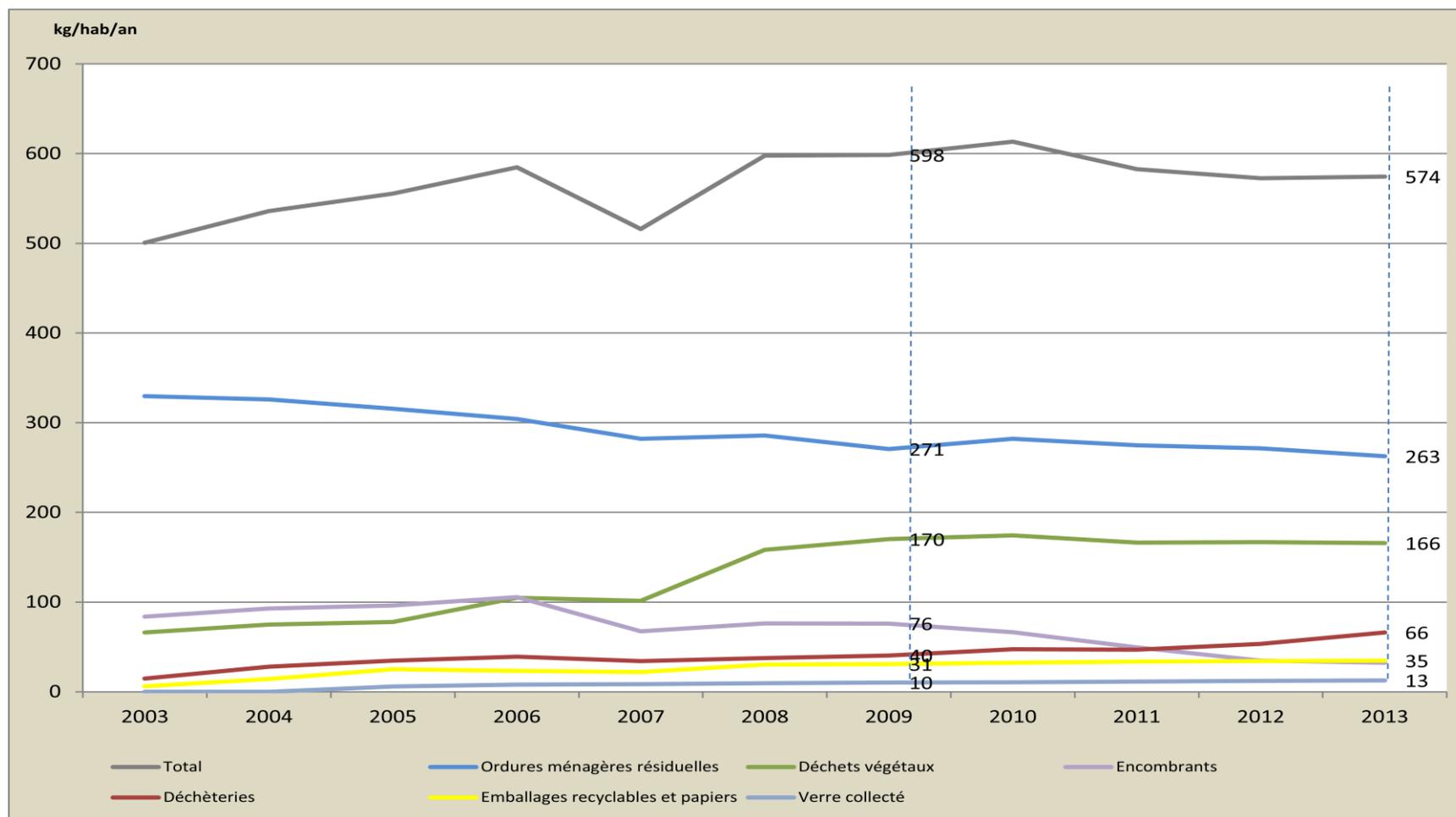
#### **Ateliers de fabrication des produits ménagers naturels**

Il y a eu 20 ateliers de fabrication des produits naturels pour 1300 personnes sensibilisées durant l'année 2013. Une double page du quotidien (29/09/13) était dédiée à cette thématique.

#### **Jardinage au naturel**

20 médiateurs de l'environnement ont suivi une formation au jardinage au naturel organisée par l'ADEME dans le second semestre de l'année. Cette formation avait pour objectif de leur fournir les connaissances nécessaires au conseil et à la sensibilisation de la population à cette thématique. Les connaissances ont servi notamment à améliorer l'espace compost du centre de tri de Cycléa vers un espace jardinage au naturel qui a accueilli 1420 personnes en 2013.

## Evolution des tonnages de 2003 à aujourd'hui:



Les kgs de déchets produits par habitant et par an ont diminué depuis l'année **2009, année de référence du PLP** signé avec l'ADEME. Après une forte augmentation post-crise financière, la tendance a été à la baisse. La **diminution est de -4%** pour un objectif de -7%. Afin d'atteindre l'objectif, l'accent est actuellement porté sur les déchets organiques (déchets putrescibles contenus dans les OMR et les déchets verts) qui représente les plus gros gisements et dispose de leviers de réduction efficace

## G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles est assurée par le TCO en régie. Le personnel assurant la collecte des corbeilles de propreté urbaine se compose de 13 agents, qui assurent un service quotidien, y compris les jours fériés.

3 véhicules sont affectés à ce type de collecte :

- 3 camions à plateau grillagé de PTAC 3.5 tonnes ;

Les tonnages collectés en 2012 :

<b>2013</b>	<b>Collecte des corbeilles</b>
Janvier	27,22
Février	22,7
Mars	27,48
Avril	13,28
Mai	22,9
Juin	20,06
Juillet	25,28
Août	22
Septembre	18,76
Octobre	22,88
Novembre	22,84
Décembre	23,06
<b>Total 2013</b>	<b>268,46</b>
<b>Total 2012</b>	<b>265,44</b>
<b>Delta 2012/2013</b>	<b>1%</b>

En 2013, les quantités de déchets collectés par la régie du TCO dans le cadre de la collecte des corbeilles à papier se stabilisent : **268.46 tonnes** ramassées contre **265.44** en 2012.

Le service de collecte des corbeilles de propreté urbaine a vocation à être externalisé via un marché public, dans une logique d'optimisation et de pérennisation des emplois que le TCO souhaite privilégier. 8 agents sont concernés par le transfert.

## 2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2013, le TCO a procédé à l'enlèvement de **183 épaves** ou véhicules hors d'usage (contre **298** en 2012) dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion qui en assure la collecte la dépollution et la valorisation.

Cette **diminution significative de 39%** illustre la poursuite de la tendance à la baisse observée depuis 2009.

Le travail effectué en collaboration avec les communes et les services de la police va dans le sens d'une **responsabilisation des propriétaires**, renforcée par les procédures de recouvrement à l'encontre des propriétaires défaillants (60 titres de recette émis).

## 3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société STAR qui a démarré le 17 décembre 2007. Les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels : 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 14 tonnes à grappin, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes, 3 camions grillagé 3.5 tonnes, un 4\*4 grillagé 3.5 tonnes.

La prévention et la lutte sont également assurées par la mise en place de panneaux 5D « Défense de déposer des déchets », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

De même, la mise en place de panneaux de respect de présentation des déchets végétaux et encombrants sur les point de regroupement de collecte permet uen réduction des dépôts sauvages.

Les panneaux / chiffres :

Nouvelle pose 2013	Port	Possession	Saint Paul Bas	Saint Paul Haut	Saint Leu	Trois Bassins	Total
DV		1	4	10	1		16
ENC		1	1	8	1		11
5D	6	6	24	35	5	3	79
<b>Total TCO</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>53</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>106</b>

Maintenance 2013		Port	Possession	Saint Paul Bas	Saint Paul Haut	Saint Leu	Trois Bassins	Total
DV	retrait							0
	maintenance			3	3			6

ENC	retrait							<b>0</b>
	maintenance				3	1		<b>4</b>
5D	retrait				1			<b>1</b>
	maintenance	6	1	6	5	3	1	<b>22</b>
<b>Total TCO</b>	<b>Total TCO</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>33</b>

Au cours de l'année 2013, **3 167 tonnes** de déchets ont été collectées (dont 1444 de Déchets végétaux, et 1722 d'encombrants), contre **3 381 tonnes** en 2012. Les **quantités ramassées** en dépôts sauvages ont diminué de **6%** (-9% pour les déchets végétaux et -4% pour les encombrants).

Les opérations de ramassage des **gravats déposés sur le domaine public** se sont poursuivies au rythme d'une tous les deux mois, avec l'affectation de moyens spécifiques (tractopelle et camions ampliroll) et ont permis de collecter **2512 tonnes** en 2013.

L'**utilisation** des moyens de résorption des dépôts sauvages a été **rationnalisée** depuis 2011 par la mise en place d'un **planning d'affectation des moyens** sur chaque commune, avec le **renforcement du pilotage** par les médiateurs ou référents communaux. Depuis janvier 2011, un camion de 19 tonnes à grappin et un camion à plateau de 3,5 tonnes sont affectés au ramassage des DEEE une journée par semaine.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites, de **verbalisation et de mise en demeure** des propriétaires par la commune au titre du pouvoir de police du maire.

#### 4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion de la fourrière animale, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais d'un marché.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 50 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- 4 box pour les chiens errants ;
- 2 box pour les chiens mordeurs ;
- 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 2 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont incinérés et les cendres sont stockées à l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Rivière Sainte-Etienne.

On observe **une augmentation du nombre de captures de 16% en 2013 (2736)** par rapport à 2012 (2350), qui concerne principalement les captures de chiens. Le **nombre de cadavres ramassés** enregistre une hausse de 21% avec **2558 ramassages** en 2013

Durant cette année, **2442** euthanasies ont été réalisées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont **1837** chiens et **605** chats.

Un système rétablissant la possibilité d'adopter par le biais de la SPA a été remis en place à la fourrière du TCO depuis le mois de novembre 2008.

Ainsi **67 animaux** arrivés à la fourrière en 2013 **ont été adoptés** :

- 67 chiens
- 0 chat

En 2013 la campagne de stérilisation n'a pas eu lieu suite à la décision de réduction de l'enveloppe budgétaire.

## **H. INVESTISSEMENT**

- Le TCO est confronté à des problèmes de saturation des équipements existants de traitement des déchets végétaux. Ce constat nécessite d'une part la réalisation de nouveaux équipements pour délester les sites existants et d'autre part la mise aux normes des équipements existants :

### **Un équipement supplémentaire pour traiter nos 40.000 T annuelles de déchets verts**

Les travaux pour la réalisation d'une plateforme à Saint-Paul (Cambaie) ont démarré. Ce nouvel équipement est dimensionné pour broyer 3.500 tonnes par an de déchets végétaux. Il permettra d'absorber une partie du tonnage traité sur les autres sites.

### **Mise en conformité et extension des équipements existants**

Les travaux pour étendre la plateforme de broyage des déchets verts à Saint-Leu ont démarré. Les études de diagnostic ont été réalisées pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Cambaie. Compte tenu de la technicité particulière de ce projet, comme de ceux de réhabilitation des décharges du Port et de Trois-Bassins, le TCO a signé une convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minier).

- Par ailleurs, le réseau étendu des déchèteries du TCO encourage l'apport volontaire par l'utilisateur en mettant des lieux de dépôts de déchets au plus proche des habitants. L'objectif du TCO est de l'étendre encore :

### **Réalisation d'une nouvelle déchèterie à Saint-Leu**

Après un lourd travail de réhabilitation sur ses 11 déchèteries existantes en 2012 (8 déchèteries ont été réhabilitées), les travaux ont démarré pour la réalisation d'une 12<sup>ème</sup> déchèterie à La Chaloupe Saint-Leu.

## I. Synthèse des indicateurs techniques 2002-2013

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Ratio national 2005 / 2007/2009 / Ademe
■ Ordures ménagères résiduelles	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619	56 180	<b>327 / 316 / 298</b>
Ratio par habitant	304	282	286	271	282	275	271	264	
■ Emballages recyclables et papiers	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	7 294	<b>41 / 46 / 46</b>
Ratio par habitant	23	22	30	31	32	34	34	34	
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	42 791	42 281	<b>16 / 18 / 18</b>
Ratio par habitant	210	169	235	246	241	216	204	202	
Dont Déchets végétaux	19 835 (***)	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	35 364	<b>16 / 18 / 18</b>
Ratio par habitant	105	101	158	170	174	166	169	169	
Dont Encombrants	19 971 (***)	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	<b>14 / 15 / 12</b>
Ratio par habitant	106	68	76	76	66	50	35	33	
<b>Sous-total déchets collectés en porte à porte</b>	<b>101 779</b>	<b>95 336</b>	<b>110 935</b>	<b>110 329</b>	<b>114 010</b>	<b>109 786</b>	<b>107 682</b>	<b>105 755</b>	<b>374</b>
Ratio par habitant	<b>538</b>	<b>473</b>	<b>551</b>	<b>548</b>	<b>555</b>	<b>524</b>	<b>507</b>	<b>497</b>	
	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	-2%	
■ Corbeilles à papier	535	224	162	148	171	185	265	269	<b>28 / 29 / 29</b>
Ratio par habitant	8	9	10	10	11	11	12	13	
■ Verre collecté	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	2 557	2 712	<b>28 / 29 / 29</b>
Ratio par habitant	8	9	10	10	11	11	12	13	
■ Dépôts sauvages	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	3 494	<b>151 / 170 / 184</b>
Ratio par habitant	39	34	37	40	47	47	54	67	
■ Déchèteries	7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	11 328	14 127	<b>151 / 170 / 184</b>
Ratio par habitant	39	34	37	40	47	47	54	67	
<b>TOTAL</b>	<b>112 041</b>	<b>105 019</b>	<b>122 621</b>	<b>123 324</b>	<b>129 275</b>	<b>125 690</b>	<b>125 213</b>	<b>126 357</b>	<b>577 / 594 / 587</b>
Ratio par habitant	<b>592</b>	<b>521</b>	<b>609</b>	<b>612</b>	<b>630</b>	<b>600</b>	<b>590</b>	<b>594</b>	
	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	0%	1%	

(\*\*) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(\*\*\*) y compris opérations Chikungunya de 2006

## II. LES INDICATEURS FINANCIERS

### A. Synthèse budgétaire

#### a) Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du service s'élèvent en 2013 à moins de **4,5 millions d'Euros** soit - 36% par rapport à l'année dernière.

INVESTISSEMENT (en K €)							
	DEPENSES			RECETTES			
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	
Etudes		45	130	FCTVA	1 931	845	
Subventions d'équipement	42		20	Subventions	1 887	1 010	692
Matériel de collecte	1 860	2 080	2 138	Divers	7	52	5
Engins de chantier			1 120				
Centre de tri	9 303	193					
Nouvelles déchèteries	9	1 140	24				
Réhabilitation déchèteries	845	1 008	56				
Extension Plate forme de compostage	63	1 983	327				
Plate forme de St-Leu		120	137				
Plate forme de transit	193	82	33				
Plate forme de Cambaie			40				
Réhab décharge Cambaie			164				
Réhab décharge Cocâtre			15				
Réhab décharge Port			6				
Fourrière animale de Cambaie		20	26				
Panneaux directionnels		83	93				
Divers	86	48	30				
<b>TOTAL</b>	<b>12 401</b>	<b>6 802</b>	<b>4 360</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 825</b>	<b>1 907</b>	<b>697</b>

Globalement, les investissements sont en diminution du fait d'un ralentissement des travaux en 2013.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 1- Acquisition de matériel de pré collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...)
- 2- Etudes : ce poste a fortement augmenté du fait de la montée en puissance du TCO sur certaines compétences comme l'énergie, le bruit, l'air

- 3- Travaux et études en vue de la réalisation d'équipements : 800 k€ de travaux et d'études sont réalisés par la direction des investissements et du patrimoine du TCO pour le compte de l'environnement. Les dépenses concernent principalement le traitement des déchets végétaux : il s'agit d'étendre des équipements existants (plateforme de compostage du Port et plateforme de broyage de Saint-Leu) et en créer des neufs (plateforme de broyage de Cambaie), mais aussi de réhabiliter et mettre aux normes des sites (réhabilitation de la décharge de Cambaie). Les dépenses ont concerné dans une moindre mesure la collecte (construction neuve et réhabilitation de déchèteries).
- 4- Acquisition d'engins de chantiers pour équiper les sites de traitement (pelles et chargeurs)

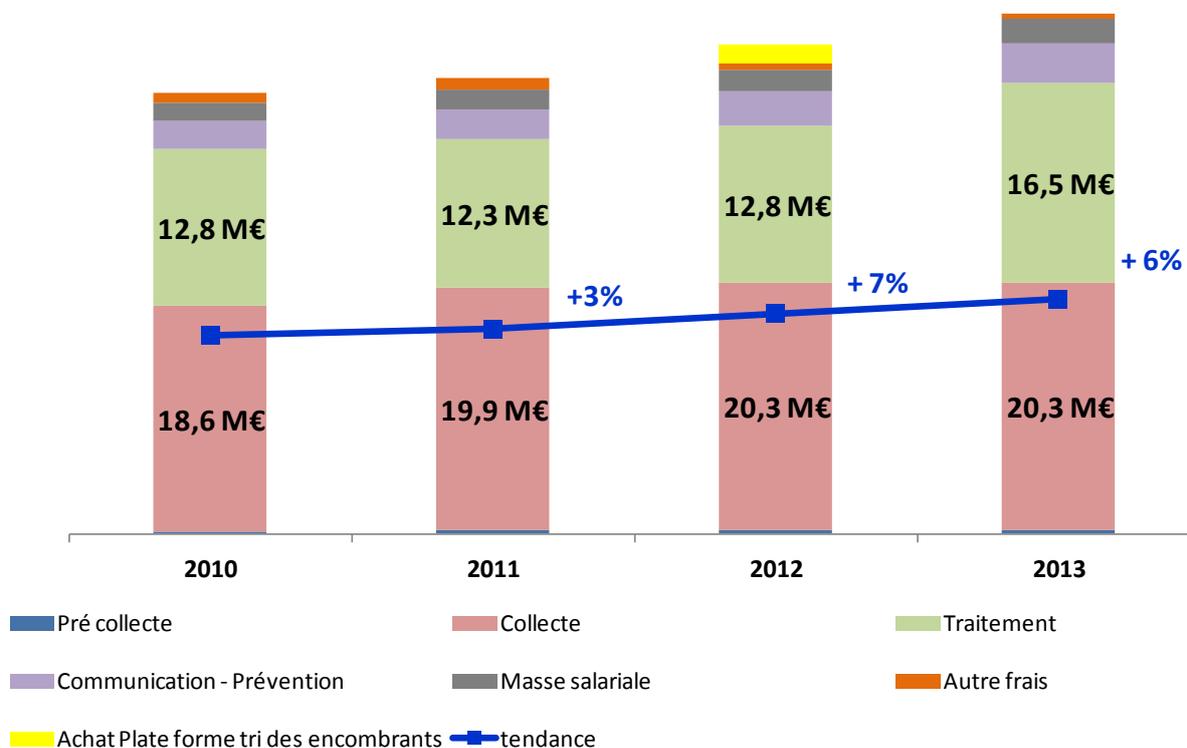
Les recettes afférentes sont principalement issues du Programme Opérationnel Européen 2007-2013 (subventions aux équipements favorisant la prévention et le tri des déchets).

## b) Dépenses de fonctionnement du service

Le coût de fonctionnement du service s'élève en 2013 à **42,8 millions d'Euros** soit + 6% par rapport à l'année dernière.

Les charges de collecte (47%) et de traitement (38%) représentent les postes de dépenses les plus importants.

### Evolution des coûts de fonctionnement du service



Le coût de la collecte reste stable, les tonnages collectés évoluant faiblement (+ 0,37% par rapport à 2012).

Les coûts de traitement augmentent principalement en raison de :

- l'augmentation des tarifs d'enfouissement à la CIVIS au 1<sup>er</sup> juillet 2013 (77 € la tonne d'ordures ménagères contre 60 €) et d'une régularisation de facturation liée à l'année précédente,
- du nouveau contrat conclu avec Cycléa pour la gestion du centre de tri (+ 0,8 M€),
- et de l'impact du traitement des déchets végétaux liés au cyclone Dumile (+ 0,6 M€).

## Dépenses de fonctionnement direction Environnement

	2010	2011	2012	2013	Variation 2013 / 2012	Commentaires
Pré collecte	172 052 €	375 285 €	375 189 €	383 110 €	2%	
Collecte	18 629 569 €	19 875 015 €	20 301 743 €	20 262 886 €	0%	La collecte représente <b>47 %</b> des coûts totaux Environnement dont : - collecte des déchets verts : 7 M€ - collecte des ordures ménagères : 6,3 M€ - collecte des encombrants : 2 M€ - collecte sélective (bac jaune) : 2,7 M€
Traitement	12 838 395 €	12 255 864 €	12 843 824 €	16 408 636 €	28%	Augmentation des coûts d'enfouissement (+ 1,4 M€), des coûts de tri (+ 0,8 M€) et de traitement des déchets verts liés au cyclone Dumile.
Communication - Prévention	2 335 494 €	2 375 326 €	2 859 964 €	3 324 234 €	16%	Dépenses relatives aux médiateurs de l'environnement Hausse principalement due à la nouvelle DSP conclue avec Cyléa en 2013
Masse salariale	1 489 112 €	1 632 639 €	1 779 504 €	1 982 973 €	11%	
Autre frais	832 044 €	964 395 €	493 058 €	412 174 €	-16%	Coût de gardiennage des sites de déchets verts + subventions versées aux associations
Acquisition plate forme de pré tri des encombrants du Port			1 592 274 €			Acquisition de la nouvelle plate forme de pré tri des encombrants (Cycléa)
<b>Total dépenses (a)</b>	<b>36 296 666 €</b>	<b>37 478 524 €</b>	<b>40 245 555 €</b>	<b>42 774 013 €</b>		
<b>Variation N / N-1</b>		<b>3%</b>	<b>7%</b>	<b>6%</b>		
Dépenses par habitant	177 €	177 €	192 €	201 €		
<b>Recettes de fonctionnement (b)</b>	<b>3 799 893 €</b>	<b>1 730 080 €</b>	<b>3 828 924 €</b>	<b>3 730 798 €</b>		Subventions Eco emballages (1,8 M€), loyer centre de tri Cyclea (0,8 M€), régie station de transit (0,8 M€)
Dépenses nettes (hors recettes) (a) - (b)	32 496 773 €	35 748 444 €	36 416 631 €	39 043 215 €		
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)</b>	<b>19 386 983 €</b>	<b>21 233 455 €</b>	<b>22 641 110 €</b>	<b>24 070 688 €</b>		<b>Taux de TEOM unique de 15 % sur les 5 communes du TCO depuis 2013.</b> <b>Taux de TEOM inchangé en 2014.</b>
<b>Variation N / N-1</b>		<b>10%</b>	<b>7%</b>	<b>6%</b>		
<b>Taux de couverture des dépenses par la TEOM</b> (TEOM / dépenses nettes)	<b>60%</b>	<b>59%</b>	<b>62%</b>	<b>62%</b>		Progression du taux de couverture des dépenses par la TEOM <b>Optimisation des coûts de collecte à venir suite aux orientations stratégiques adoptées lors des séminaires déchets.</b>
<b>Partie des dépenses financée par le budget général du TCO</b>	<b>13 109 790 €</b>	<b>14 514 989 €</b>	<b>13 775 521 €</b>	<b>14 972 527 €</b>		Dépenses d'environnement non couvertes par les recettes de TEOM

## B. Modalités de financement

### a) Financement du service

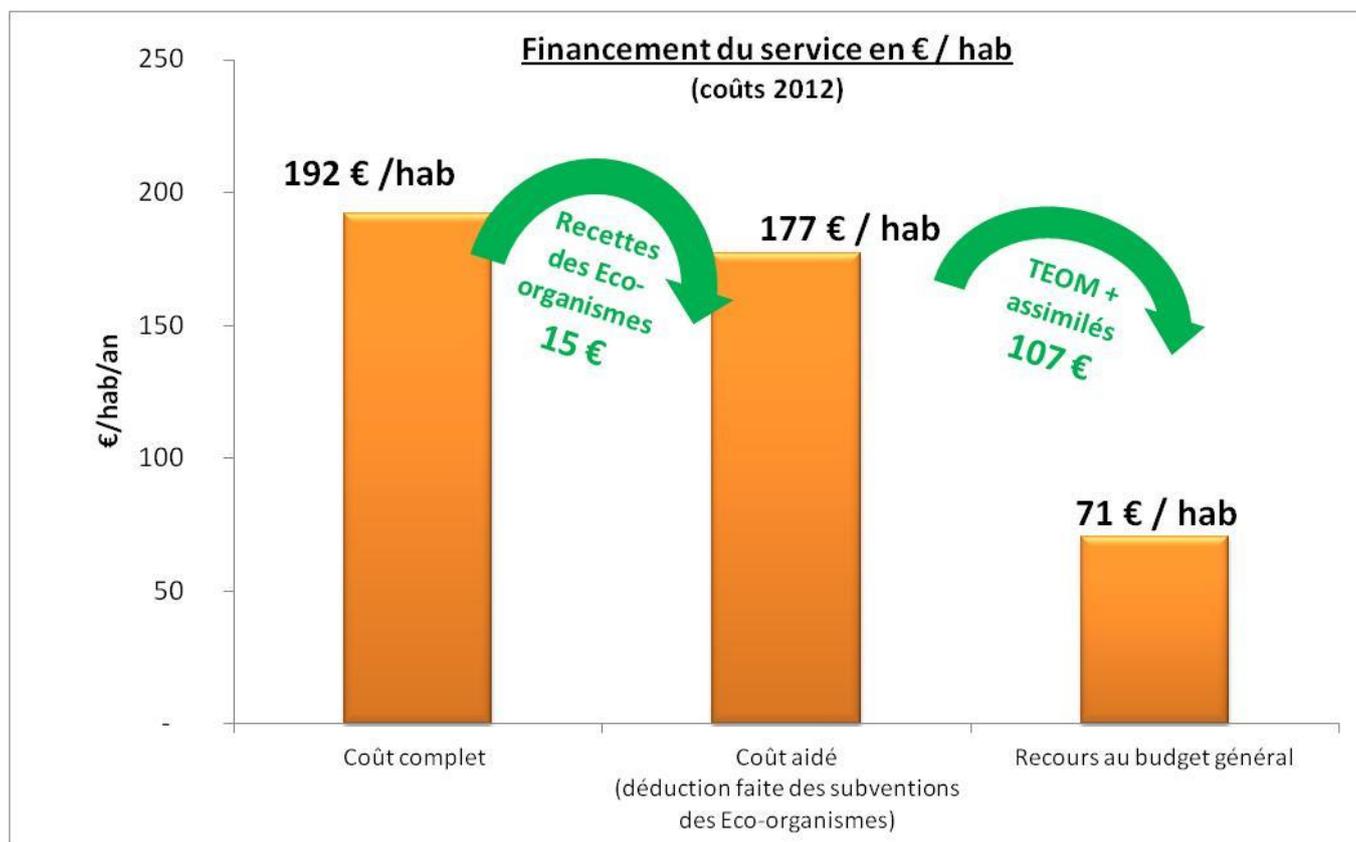
Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 62%,
- et par le budget général de la collectivité : 38%.

**Ainsi, les dépenses du service ne sont financées qu'à hauteur de 63% par la TEOM.**

**Ce taux s'améliore légèrement depuis 2010 et devrait continuer à progresser conformément aux orientations stratégiques adoptées lors du séminaire déchets de Mars 2012 (décision d'appliquer la redevance spéciale et d'optimiser les fréquences de collecte dès Août / septembre 2014).**

Le graphique ci-dessous illustre les coûts et le financement du service, rapportés à l'habitant.



## b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM 2013 du TCO est de 15% sur les 5 communes de la collectivité. Ce taux reste inchangé pour 2014.

2013	TCO	CINOR	CIVIS	CIREST	CA SUD
Taux de TEOM	15 %	14,80 %	17,06 %	16 %	15,71 %
Base de TEOM / habitant	751 €	1 129 €	730 €	577 €	661 €
Produit de TEOM / habitant	113 €	167 €	124 €	92 €	104 €

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île, derrière celui de la CINOR. En effet, la CINOR, avec une base nette de TEOM beaucoup plus forte que celle du TCO, a plus de marge de manœuvre que notre collectivité.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2013.

### TEOM 2013

Tranche de TEOM payée par redevable	Nombre de redevables		Recettes de TEOM
0 € - 50 €	4 487	6%	92 392
50 € - 100 €	3 860	5%	289 140
100 € - 150 €	6 530	9%	835 878
150 € - 200 €	12 092	17%	2 115 990
200 € - 250 €	11 821	17%	2 643 570
250 € - 300 €	8 516	12%	2 330 349
300 € - 350 €	6 299	9%	2 032 706
350 € - 400 €	3 995	6%	1 488 728
400 € - 450 €	2 676	4%	1 133 626
450 € - 500 €	2 089	3%	989 158
> 500 €	8 353	12%	10 030 272
<b>Total</b>	<b>70 718</b>	<b>100%</b>	<b>23 981 809 €</b>
<b>TEOM moyenne</b>			<b>339 €</b>

67 %  
des foyers  
paient une  
TEOM ≤ 300 €

En moyenne, la TEOM représente 339 € par foyer fiscal.

### **III. PERSPECTIVES**

La stratégie 2014 du TCO dans le domaine de l'environnement portera d'une part sur l'optimisation de la gestion des déchets, d'autre part sur le maintien d'un espace de qualité et la préservation de l'environnement.

#### **Prévention des déchets et garantir un service public des déchets raisonné**

Tandis que le programme local de prévention reste un axe permanent, un axe prioritaire sera de rechercher des solutions pour optimiser et rationaliser le service public de déchets, notamment via une analyse de ses modes de gestion.

#### **Garantir un traitement des déchets efficace à un coût maîtrisé**

Le TCO poursuivra le transfert de l'activité de traitement au syndicat mixte de traitement de déchets, et apportera sa contribution à l'étude du syndicat sur l'outil 'multifilière' qui servira à dimensionner les futurs équipements.

#### **Lutter contre les nuisances environnementales**

Lutter contre les dépôts sauvages : la nécessité de modifier les comportements face aux problématiques environnementales sera également un axe prioritaire. Le TCO s'attachera à mettre en oeuvre un plan de communication ciblé et plus percutant et un protocole de verbalisation à élaborer pour un volet répressif autour de ces pollutions qui coûtent 1,6 M€ chaque année.

## ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

### Les bacs roulants – fourniture et livraison

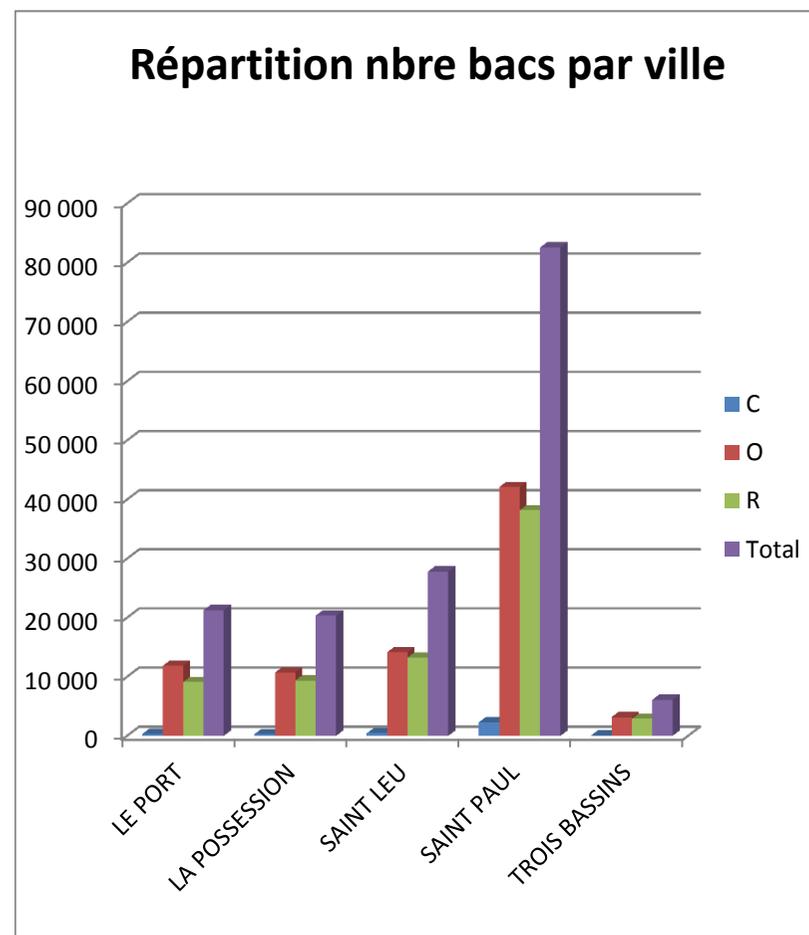


Bacs CS	Litrages 2012	Litrages 2013	Delta/2012	Litr/hab 2013
Le Port	1 366 060	1 427 040	4,5%	36,90
La Possession	1 356 100	1 452 400	7,1%	47,18
Saint-Paul	5 426 360	5 719 140	5,4%	54,56
Saint-Leu	1 757 060	1 877 300	6,8%	59,98
Trois Bassins	386 900	404 380	4,5%	56,01
<b>Total TCO</b>	<b>10 292 480</b>	<b>10 880 260</b>	<b>5,7%</b>	<b>51,13</b>

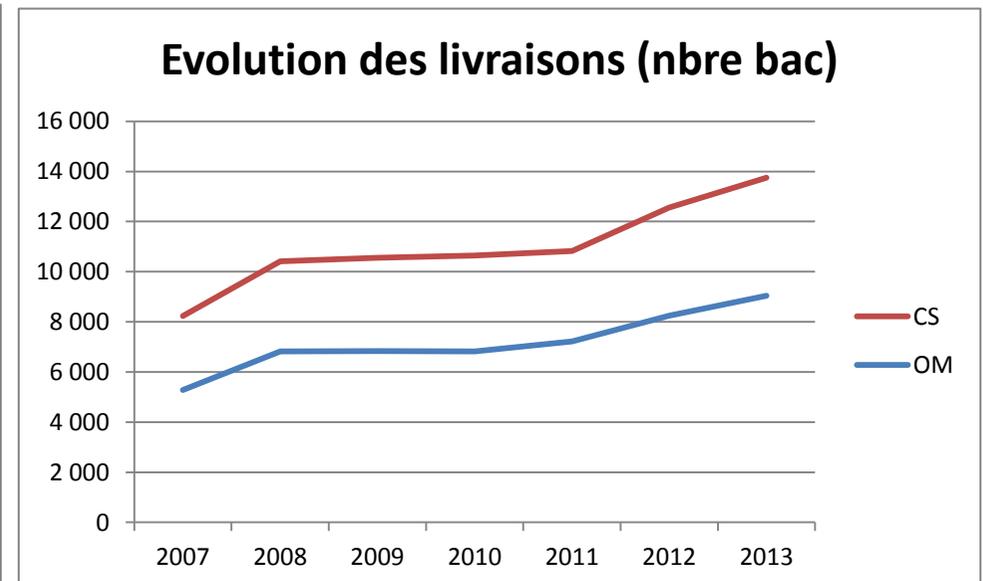
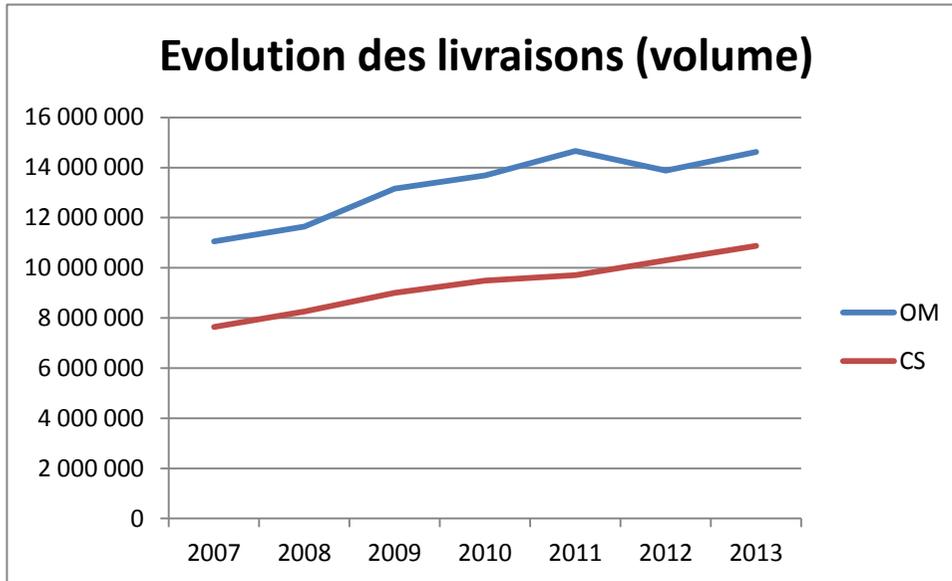


Bacs OM/C	Litrages 2012	Litrages 2013	Delta/2012	Litr/hab 2013
Le Port	2 176 340	2 260 400	3,9%	58,46
La Possession	1 794 620	1 925 520	7,3%	62,55
Saint-Paul	7 274 180	7 652 520	5,2%	73,01
Saint-Leu	2 166 740	2 294 340	5,9%	73,31
Trois-Bassins	467 480	491 760	5,2%	68,11
<b>Total TCO</b>	<b>13 879 360</b>	<b>14 624 540</b>	<b>5,4%</b>	<b>68,73</b>

### Répartition nbre bacs par ville

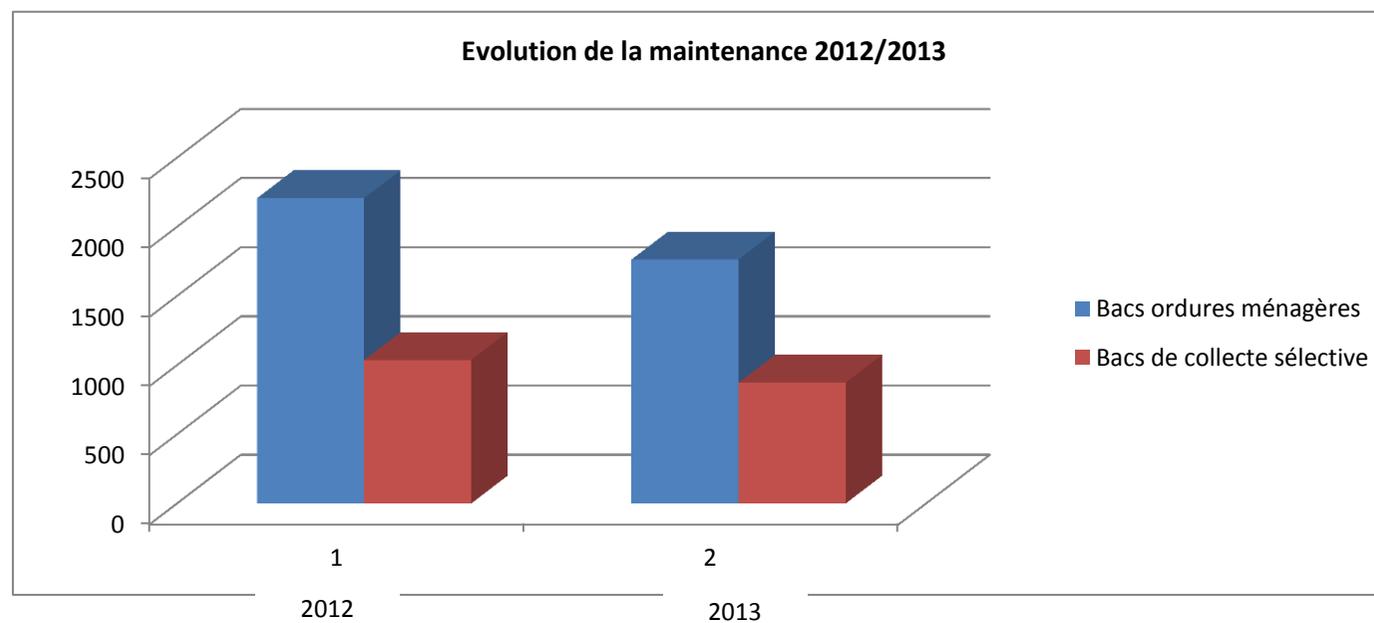


**ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS**  
**Les bacs roulants – fourniture et livraison**  
**Evolution depuis 2007**



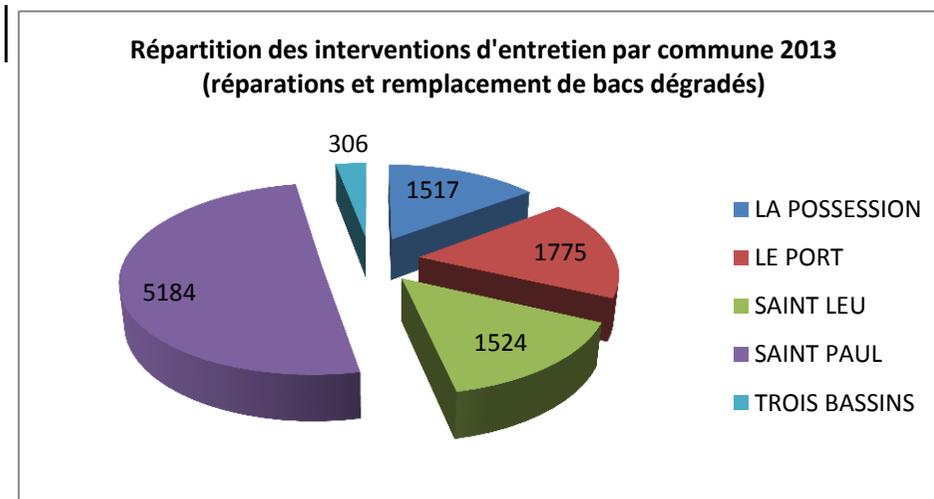
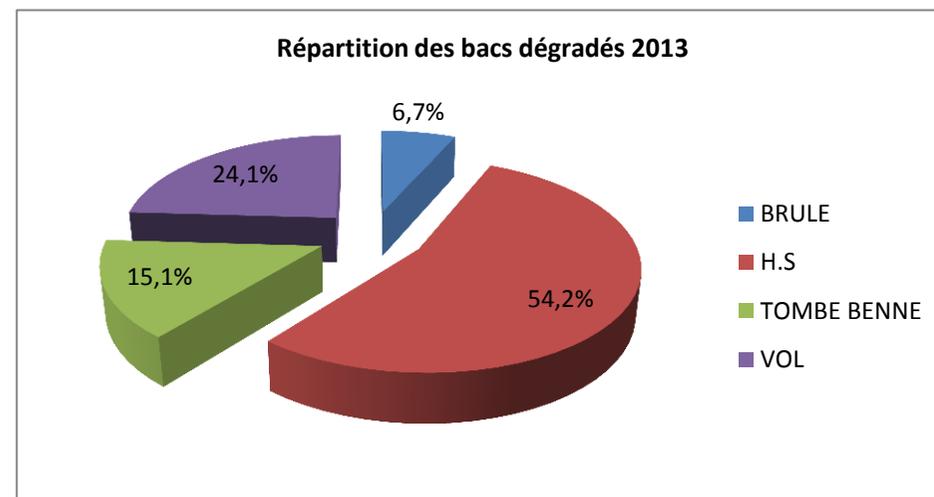
## Les bacs roulants – maintenance

2013	Axe couvercle	Axe roues	Couvercle	Sticker adresse	train de roulement	Total éléments réparés	2012	2013	Delta / 2012
Bacs ordures ménagères	44	25	1295	2	399	1765	2208	1765	-20,1%
Bacs de collecte sélective	13	8	646	1	206	874	1038	874	-15,8%
<b>Total 2012</b>	<b>57</b>	<b>33</b>	<b>1941</b>	<b>3</b>	<b>605</b>	<b>2639</b>	<b>3246</b>	<b>2639</b>	<b>-18,7%</b>



### Les bacs roulants – maintenance Synthèse entretiens 2013 par ville

Ville	TypEnt	Flux		Total général
		O	R	
LA POSSESSION	REPARATIONS	77	153	230
	CHANGEMT BAC	971	316	1287
<b>Total LA POSSESSION</b>		<b>1048</b>	<b>469</b>	<b>1517</b>
LE PORT	REPARATIONS	86	98	184
	CHANGEMT BAC	1271	320	1591
<b>Total LE PORT</b>		<b>1357</b>	<b>418</b>	<b>1775</b>
SAINT LEU	REPARATIONS	300	140	440
	CHANGEMT BAC	750	334	1084
<b>Total SAINT LEU</b>		<b>1050</b>	<b>474</b>	<b>1524</b>
SAINT PAUL	REPARATIONS	1230	461	1691
	CHANGEMT BAC	2751	742	3493
<b>Total SAINT PAUL</b>		<b>3981</b>	<b>1203</b>	<b>5184</b>
TROIS BASSINS	REPARATIONS	72	22	94
	CHANGEMT BAC	163	49	212
<b>Total TROIS BASSINS</b>		<b>235</b>	<b>71</b>	<b>306</b>
<b>Total général</b>		<b>7671</b>	<b>2635</b>	<b>10306</b>



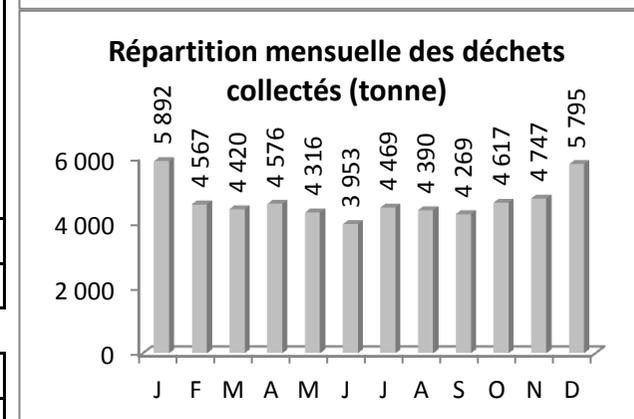
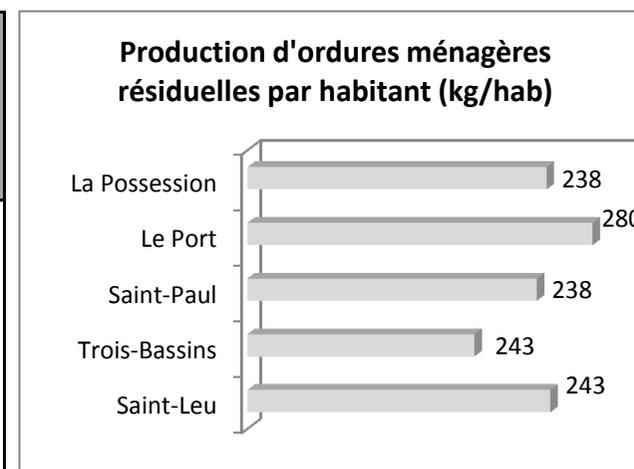
## Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2013

2013 plastique + bois	St Paul		St Leu		Trois Bassins		Le Port		La Possession		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
Janvier	56	20	20	6	9	0	5	10	33	5	123	41	<b>164</b>
Février	100	62	15	12	5	2	83	4	37	29	240	109	<b>349</b>
Mars	69	6	20	14	1	2	28	1	18	4	136	27	<b>163</b>
Avril	91	43	45	20	1	0	18	0	55	15	210	78	<b>288</b>
Mai	13	11	10	15	8	1	0	0	9	6	40	33	<b>73</b>
Juin	130	82	45	24	2	1	52	12	8	2	237	121	<b>358</b>
Juillet	105	41	47	14	6	5	12	3	14	5	184	68	<b>252</b>
Août	82	48	46	31	0	3	59	9	27	7	214	98	<b>312</b>
Septembre	120	23	22	17	12	5	56	3	23	11	233	59	<b>292</b>
Octobre	77	11	152	3	5	1	18	1	63	8	315	24	<b>339</b>
Novembre	166	57	62	31	5	1	25	1	25	11	283	101	<b>384</b>
Décembre	139	29	31	7	33	4	21	5	24	6	248	51	<b>299</b>
<b>TOTAL 2013</b>	<b>1148</b>	<b>433</b>	<b>515</b>	<b>194</b>	<b>87</b>	<b>25</b>	<b>377</b>	<b>49</b>	<b>336</b>	<b>109</b>	<b>2463</b>	<b>810</b>	<b>3273</b>
<b>TOTAL 2012</b>	680	319	362	155	134	54	138	58	156	106	1470	692	2162
<b>TOTAL 2011</b>	570	313	240	157	42	14	81	9	177	113	1110	606	<b>1716</b>
<b>total commun 2013</b>	<b>1581</b>		<b>517</b>		<b>188</b>		<b>196</b>		<b>262</b>		<b>2162</b>		
<b>delta 2013/2012</b>	<b>68,82%</b>	<b>35,74%</b>	<b>42,27%</b>	<b>25,16%</b>	-35,07%	-53,70%	<b>173,19%</b>	-15,52%	<b>115,38%</b>	<b>2,83%</b>	<b>67,55%</b>	<b>17,05%</b>	<b>51,39%</b>
Montant en euro	229 600 €	86 600 €	103 000 €	38 800 €	17 400 €	5 000 €	75 400 €	9 800 €	67 200 €	21 800 €			654 600 €
%	35,1	13,2	15,7	5,9	2,7	0,8	11,5	1,5	10,3	3,3			100

## ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

### Les ordures ménagères résiduelles

Mois	Tonnages 2013							Total TCO 2013	Tonnages 2013 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs		
J	774	1 099	904	1 743	151	783	438	<b>5 892</b>	10
F	580	859	671	1 302	102	601	452	<b>4 567</b>	7
M	573	860	652	1 219	114	563	440	<b>4 420</b>	15
A	574	864	668	1 336	121	605	409	<b>4 576</b>	16
M	551	802	631	1 220	105	597	410	<b>4 316</b>	26
J	490	728	588	1 119	81	560	388	<b>3 953</b>	9
J	596	851	672	1 254	121	607	368	<b>4 469</b>	8
A	588	840	672	1 200	75	611	404	<b>4 390</b>	19
S	580	813	647	1 156	86	559	428	<b>4 269</b>	12
O	647	887	686	1 255	114	613	415	<b>4 617</b>	17
N	651	904	699	1 263	100	621	508	<b>4 747</b>	11
D	721	1 103	863	1 685	132	819	472	<b>5 795</b>	19
<b>TOTAL</b>	<b>7 323</b>	<b>10 610</b>	<b>8 355</b>	<b>15 751</b>	<b>1 302</b>	<b>7 539</b>	<b>5 131</b>	<b>56 011</b>	<b>169</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>238</b>	<b>274</b>	<b>230</b>	<b>180</b>	<b>241</b>	<b>-</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>274</b>



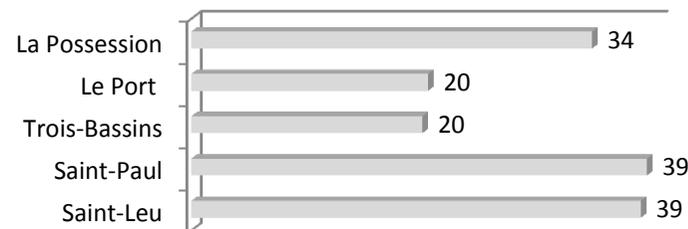
<b>TOTAL 2013</b>	<b>7 323</b>	<b>10 610</b>	<b>8 355</b>	<b>15 751</b>	<b>1 302</b>	<b>7 539</b>	<b>5 131</b>	<b>56 011</b>	<b>169</b>
<b>TOTAL 2012</b>	<b>7 272</b>	<b>10 866</b>	<b>8 910</b>	<b>16 077</b>	<b>1 378</b>	<b>7 851</b>	<b>5 266</b>	<b>57 541</b>	<b>147</b>
<b>Delta 2012/2013</b>	0,71%	-2,36%	-6,23%	-2,03%	-5,49%	-3,98%	-2,56%	-2,66%	15,23%

## Les emballages recyclables et papiers

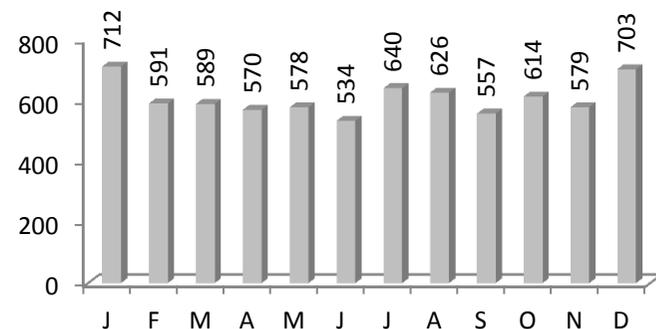
Mois	Tonnages 2013						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	105	78	175	217	18	120	<b>712</b>
F	92	62	168	167	11	90	<b>591</b>
M	80	60	172	171	10	95	<b>589</b>
A	77	58	156	169	13	96	<b>570</b>
M	89	65	160	159	7	97	<b>578</b>
J	75	62	148	151	12	86	<b>534</b>
J	98	79	166	182	14	103	<b>640</b>
A	92	64	175	182	11	103	<b>626</b>
S	78	60	149	166	10	96	<b>557</b>
O	98	73	157	171	9	105	<b>614</b>
N	81	61	170	162	10	96	<b>579</b>
D	93	64	184	223	17	122	<b>703</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1059</b>	<b>785</b>	<b>1981</b>	<b>2119</b>	<b>143</b>	<b>1207</b>	<b>7294</b>
<b>Kg/hab</b>	34	20	39		20	39	34

<b>TOTAL 2013</b>	<b>1059</b>	<b>785</b>	<b>1981</b>	<b>2119</b>	<b>143</b>	<b>1207</b>	<b>7294</b>
<b>TOTAL 2012</b>	<b>1092</b>	<b>757</b>	<b>1984</b>	<b>2117</b>	<b>143</b>	<b>1177</b>	<b>7271</b>
<b>Delta 2012/2013</b>	-3,06%	3,64%	-0,17%	0,08%	0,00%	2,53%	0,31%

**Production d'emballages recyclables + papiers par habitant (kg/hab)**



**Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)**

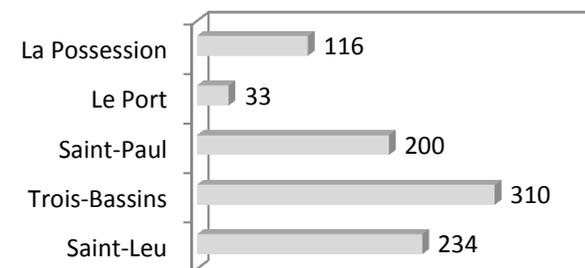


## Les déchets végétaux

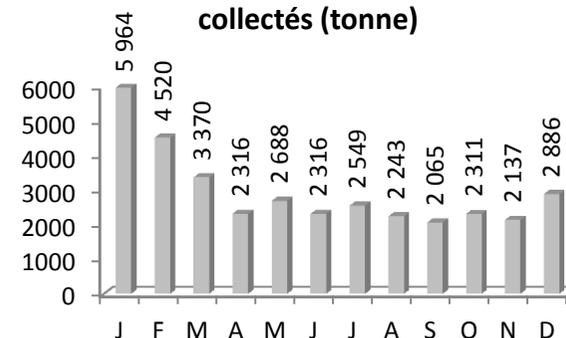
Mois	Tonnages 2013						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	528	288	1702	2128	264	1055	<b>5964</b>
F	443	144	1210	1767	182	773	<b>4520</b>
M	348	99	784	1353	146	641	<b>3370</b>
A	280	86	554	830	111	456	<b>2316</b>
M	214	77	591	1009	111	687	<b>2688</b>
J	255	53	622	132	753	501	<b>2316</b>
J	230	68	744	757	149	600	<b>2549</b>
A	230	70	621	670	111	541	<b>2243</b>
S	213	64	535	629	109	515	<b>2065</b>
O	253	112	458	821	108	559	<b>2311</b>
N	245	98	504	743	85	462	<b>2137</b>
D	319	132	682	1095	111	547	<b>2886</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3557</b>	<b>1290</b>	<b>9006</b>	<b>11936</b>	<b>2239</b>	<b>7336</b>	<b>35364</b>
<b>Kg/hab</b>	116	33	200		310	234	166

<b>TOTAL 2013</b>	<b>3557</b>	<b>1290</b>	<b>9006</b>	<b>11936</b>	<b>2239</b>	<b>7336</b>	<b>35364</b>
<b>TOTAL 2012</b>	<b>3791</b>	<b>998</b>	<b>8120</b>	<b>13350</b>	<b>1783</b>	<b>7395</b>	<b>35437</b>
<b>Delta 2012/2013</b>	-6,18%	29,33%	10,91%	-10,59%	25,60%	-0,80%	-0,21%

**Production de déchets végétaux par habitant (kg/hab)**



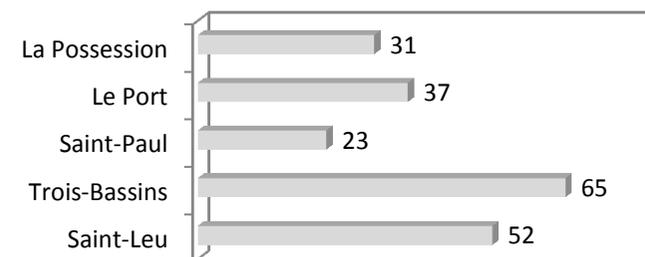
**Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)**



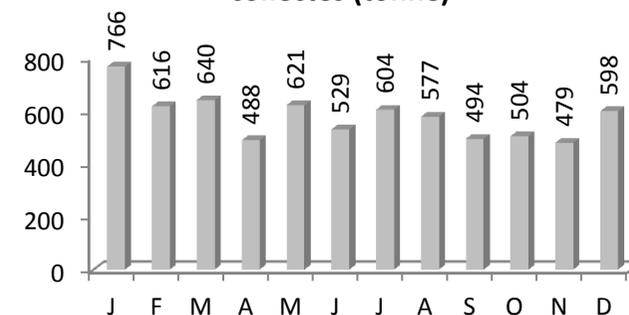
## Les encombrants

Mois	Tonnages 2013						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO
J	108	142	64	225	54	173	766
F	84	117	63	172	43	138	616
M	72	129	53	189	47	150	640
A	74	145	25	110	35	100	488
M	74	168	53	149	30	148	621
J	81	121	36	127	41	123	529
J	78	134	58	170	35	129	604
A	78	129	40	146	43	141	577
S	77	105	35	126	28	121	494
O	81	60	39	131	38	155	504
N	70	63	35	129	38	145	479
D	88	130	53	171	40	116	598
<b>TOTAL</b>	<b>966</b>	<b>1 444</b>	<b>552</b>	<b>1 844</b>	<b>472</b>	<b>1 639</b>	<b>6 917</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>23</b>	<b>65</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 2013</b>	<b>966</b>	<b>1 444</b>	<b>552</b>	<b>1 844</b>	<b>472</b>	<b>1 639</b>	<b>6 917</b>
<b>TOTAL 2012</b>	<b>940</b>	<b>1 448</b>	<b>617</b>	<b>2 119</b>	<b>500</b>	<b>1 731</b>	<b>7 354</b>
<b>Delta 2013/12</b>	<b>2,78%</b>	<b>-0,24%</b>	<b>-10,54%</b>	<b>-12,98%</b>	<b>-5,65%</b>	<b>-5,28%</b>	<b>-5,95%</b>

**Production d'encombrants par habitant (kg/hab)**

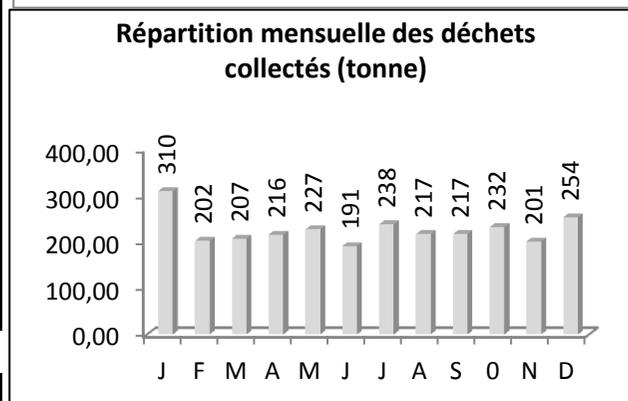
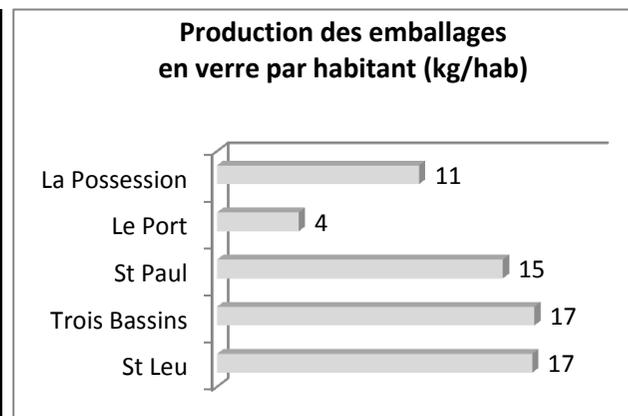


**Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)**



### ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

Mois	2013					
	La Possession	Le Port	St Paul	Trois Bassins	St Leu	Total
J	38,02	16,62	184,20	8,78	62,48	<b>310,10</b>
F	25,16	12,64	114,28	9,2	40,9	<b>202,18</b>
M	26,68	12,08	120,48	7,6	40,26	<b>207,10</b>
A	19,22	9,82	142,98	12,08	31,78	<b>215,88</b>
M	32,14	24,88	114,76	12,58	42,92	<b>227,28</b>
J	23,28	10,6	116,98	7,38	32,92	<b>191,16</b>
J	26,98	12,76	136,68	8,58	52,94	<b>237,94</b>
A	24,1	13,32	134,20	8,22	37,26	<b>217,10</b>
S	28,76	17,02	118,70	<b>14,64</b>	37,84	<b>216,96</b>
O	30,7	16,68	134,70	10,46	39,42	<b>231,96</b>
N	27,02	11,52	115,00	9,78	37,86	<b>201,18</b>
D	25,64	8,36	145,02	11,38	63,14	<b>253,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>166</b>	<b>1578</b>	<b>121</b>	<b>520</b>	<b>2712</b>
<b>Tonnage / hab</b>	11	4	15	17	17	13
						0
<b>TOTAL 2012</b>	333,94	149,99	1550,18	74,71	447,04	2555,86
<b>Delta 2012/2013</b>	-1,87%	10,87%	1,79%	61,53%	16,26%	6,12%



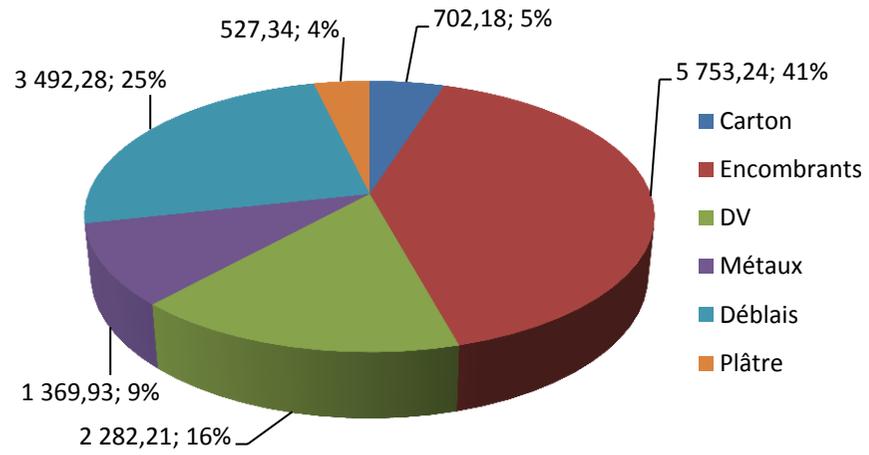
**ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES**  
**Filières de valorisation**

<b>TYPE DE DECHETS</b>	<b>VALORISATION</b>	<b>LIEU</b>	<b>PRESTATAIRE</b>
Déchets végétaux	Compostage	Plate-Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate – forme de broyage de St-Leu	Régie
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri/ Enfouissement	Centre de tri du port /CET de la Rivière St-Etienne	CYCLEA /CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

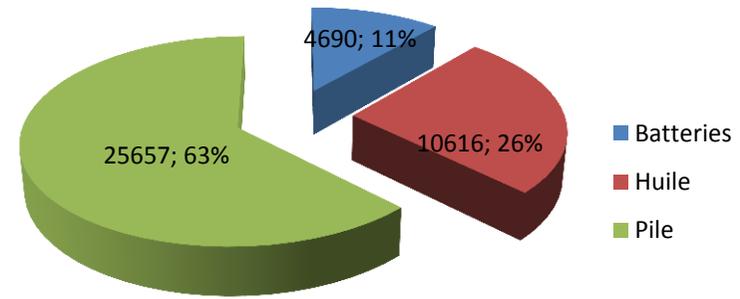
## Les apports en déchèteries

	<i>Carton</i>	<i>Encombrants</i>	<i>DV</i>	<i>Métaux</i>	<i>Déblais</i>	<i>Plâtre</i>	<b>Total 2013</b>	<b>Total 2012</b>	<b>Delta</b>	<b>Batteries (unités)</b>	<b>Huile (litres)</b>	<b>Pile (unités)</b>	
<b>Etang</b>	137	819,32	330,28	192,72	545,186	122,84	<b>2 147,35</b>	1784,41	<b>20%</b>	367	409	1183	
<b>Hermitage</b>	60,7	495,42	172,78	95,34	449,6	94,76	<b>1 368,60</b>	1202,7	<b>14%</b>	391	646	1213	
<b>Guillaume</b>	41,22	361,8	175,34	0	89,26	0	<b>667,62</b>	264,86	<b>152%</b>	104	360	762	
<b>Plateau Caillou</b>	76,14	716,62	327,28	215,24	415,75	0	<b>1 751,03</b>	1688,66	<b>4%</b>	728	1447	2391	
<b>Mont-Roquefeuil</b>	66,2	414	190,04	103,1	260,46	0	<b>1 033,80</b>	768,66	<b>34%</b>	358	307	5034	
<b>Pointe des Châteaux</b>	27,9	375,72	117,5	88,86	197,9	0	<b>807,88</b>	326,16	<b>148%</b>	274	676	2925	
<b>Thénor</b>	55,38	722,16	155	162,26	250,2	140,8	<b>1 485,80</b>	1380,8684	<b>8%</b>	415	677	1365	
<b>Marine</b>	78,6	407,4	194,386	128,85	421,86	101,54	<b>1 332,64</b>	1080,81	<b>23%</b>	533	2628	3597	
<b>Zone Artisanale le Port</b>	71,94	575,76	233,6	125,14	406,4	0	<b>1 412,84</b>	1222,88	<b>16%</b>	531	1501	2624	
<b>Capucines</b>	17,54	263,24	112,5	97,86	94,1	0	<b>585,24</b>	380,14	<b>54%</b>	394	1095	2406	
<b>St Laurent</b>	69,56	601,8	273,5	160,56	361,56	67,4	<b>1 534,38</b>	1227,78	<b>25%</b>	595	870	2157	
<b>Total 2013</b>	<b>702,18</b>	<b>5 753,24</b>	<b>2 282,21</b>	<b>369,93</b>	<b>3 492,28</b>	<b>527,34</b>	<b>14 127,17</b>	<b>11 327,93</b>	<b>25%</b>	<b>4 690</b>	<b>10 616</b>	<b>25 657</b>	<b>Total 2013</b>
<b>Total 2012</b>	<b>601,34</b>	<b>4 393,70</b>	<b>1 836,19</b>	<b>156,98</b>	<b>3 007,96</b>	<b>331,76</b>				4795	12413	33156	<b>Total 2012</b>
<b>Delta</b>	<b>17%</b>	<b>31%</b>	<b>24%</b>	<b>18%</b>	<b>16%</b>	<b>59%</b>				<b>-2%</b>	<b>-14%</b>	<b>-23%</b>	<b>Delta</b>

### Répartition des apports par matériaux

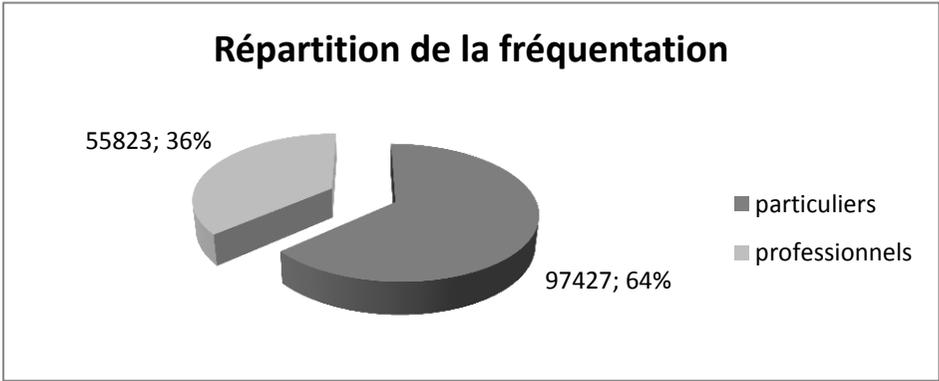
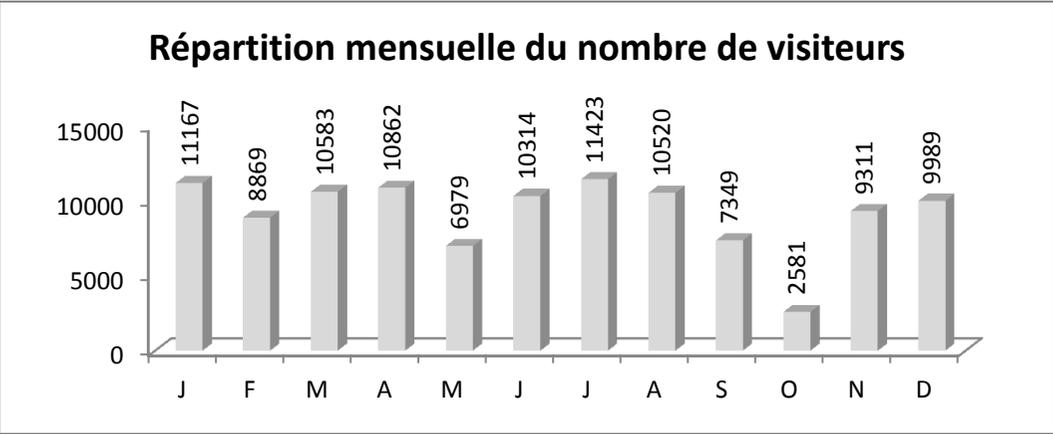


### Total DMS



## La fréquentation des déchèteries

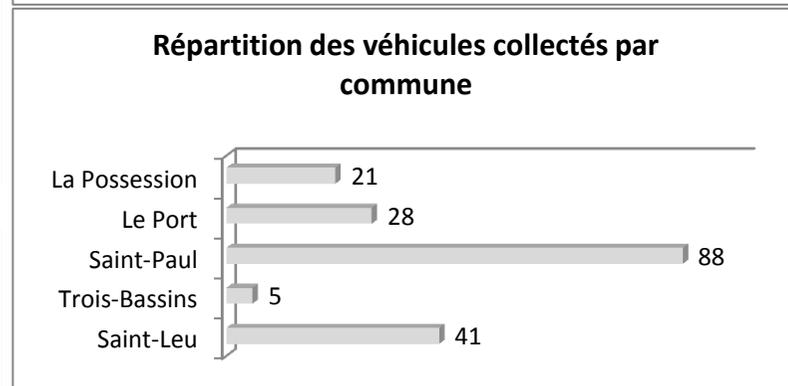
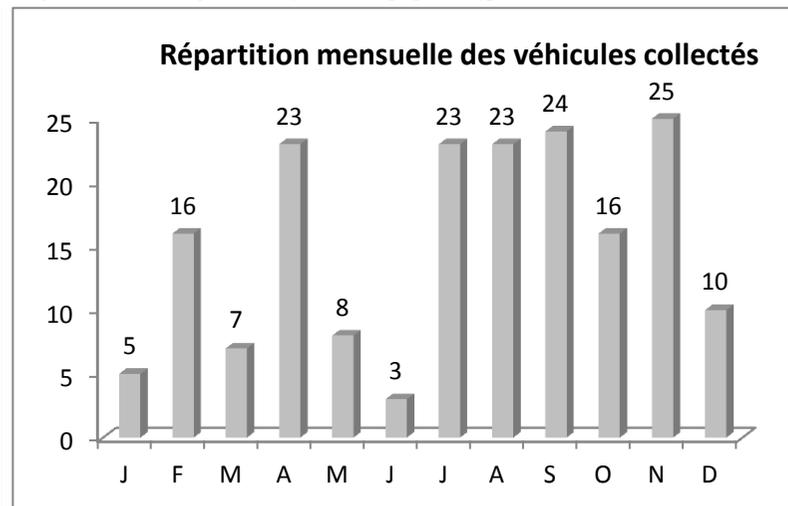
		Etang	Port	Guillaume	Trois Bassins	Possession	St Gym	P. des chateaux	Thénor	Plateau Caillou	Roquefeuil	Zone Artisanale	Sous -Total
J	particuliers	851	876	696	826	1 121	973	436	1 338	1 140	565	637	9 459
	professionnels	310	557	175	170	283	393	723	172	326	423	596	4128
	total	941	1213	651	776	1184	1146	939	1290	1246	768	1013	11167
F	particuliers	835	561	537	533	922	840	552	1 050	1 169	378	438	7815
	professionnels	382	605	176	168	415	427	328	176	382	340	671	4070
	total	997	946	493	481	1117	1047	660	1006	1331	230	561	8869
M	particuliers	764	591	539	617	1082	771	553	1044	1303	566	403	8233
	professionnels	405	661	186	220	385	447	472	255	451	499	789	4770
	total	949	1032	505	617	1247	998	805	1079	1534	845	972	10583
A	particuliers	727	685	519	588	785	766	536	1161	1523	458	406	8154
	professionnels	534	714	206	205	383	473	594	235	492	435	857	3344
	total	1041	1179	505	573	948	1019	910	1176	1795	673	1043	10862
M	particuliers	714	668	504	594	947	791	699	916	1 263	510	332	5833
	professionnels	413	687	191	176	318	457	347	317	350	451	710	4417
	total	907	1135	475	550	1045	1028	826	1013	1393	741	822	6979
J	particuliers	766	721	463	505	1040	795	529	1103	1263	420	383	7988
	professionnels	413	749	181	172	336	447	569	225	410	412	832	3092
	total	959	1250	424	457	1156	1022	878	1108	1875	610	575	10314
J	particuliers	748	783	514	723	1076	870	624	1006	1295	484	414	6344
	professionnels	479	769	196	215	365	389	621	548	412	481	831	5306
	total	1007	1332	490	718	1221	1039	1025	1334	1487	745	1025	11423
A	particuliers	713	664	519	700	1 007	732	616	1 095	1 279	356	387	8068
	professionnels	543	727	184	169	300	373	603	220	323	413	851	4706
	total	1036	1171	649	649	1087	885	999	1095	1382	549	1018	10520
S	particuliers	705	663	496	722	996	770	586	1 032	1 301	318	421	5970
	professionnels	360	738	180	197	333	458	609	264	367	503	755	4764
	total	845	1181	456	699	1109	1008	975	1076	1448	601	956	7349
O	particuliers	711	572	444	689	842	741	676	1 048	1 384	301	460	7868
	professionnels	600	722	202	210	330	507	612	278	351	467	555	4834
	total	490	612	92	100	220	397	502	168	241	357	241	2581
N	particuliers	760	634	495	555	699	678	733	1 005	1 072	336	289	7256
	professionnels	630	666	172	205	331	444	381	260	385	418	589	3089
	total	1164	1080	447	540	810	902	894	1045	1237	534	658	9311
D	particuliers	828	761	592	549	858	732	807	1 104	1 073	321	476	8101
	professionnels	509	657	179	164	324	423	557	238	374	259	789	4473
	total	1107	1182	535	482	946	919	1128	1106	1211	344	1029	9989
Total 2013	particuliers	9122	8179	6318	7601	11375	9459	7347	12902	15065	5013	5046	97427
	professionnels	5578	8252	2228	2271	4103	5238	6416	3188	4623	5101	8825	55823
	total	14700	16431	8546	9872	15478	14697	13763	16090	19688	10114	13871	153250
Total 2012	particuliers	9427	6258	2763	5169	10183	10072	4026	16348	18143	6343	5714	94446
	professionnels	4732	5666	557	829	2834	4469	2228	1192	5253	5134	8153	41047
	total	14159	11924	3320	5998	13017	14541	6254	17540	23396	11477	13867	135493
Delta 2012/2013	particuliers	-3,24%	30,70%	128,66%	47,05%	11,71%	-6,09%	82,49%	-21,08%	-16,97%	-20,97%	-11,69%	3,16%
	professionnels	17,88%	45,64%	300,00%	173,94%	44,78%	17,21%	187,97%	167,45%	-11,99%	-0,64%	8,24%	36,00%
	total	3,82%	37,80%	157,41%	64,59%	18,91%	1,07%	120,07%	-8,27%	-15,85%	-11,88%	0,03%	13,11%



## ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES

	La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total
<b>J</b>	0	1	1	2	1	<b>5</b>
<b>F</b>	4	1	6	1	4	<b>16</b>
<b>M</b>	0	0	7	0	0	<b>7</b>
<b>A</b>	0	1	16	1	5	<b>23</b>
<b>M</b>	1	1	3	0	3	<b>8</b>
<b>J</b>	0	0	3	0	0	<b>3</b>
<b>J</b>	3	7	11	0	2	<b>23</b>
<b>A</b>	0	6	9	0	8	<b>23</b>
<b>S</b>	4	2	13	1	4	<b>24</b>
<b>O</b>	5	5	0	0	6	<b>16</b>
<b>N</b>	4	1	13	0	7	<b>25</b>
<b>D</b>	0	3	6	0	1	<b>10</b>
<b>Total 2013</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>88</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>183</b>

<b>Total 2012</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>94</b>	<b>33</b>	<b>77</b>	<b>298</b>
<b>Delta 2013 / 2012</b>	<b>-59%</b>	<b>-35%</b>	<b>-6%</b>	<b>-85%</b>	<b>-47%</b>	<b>-39%</b>

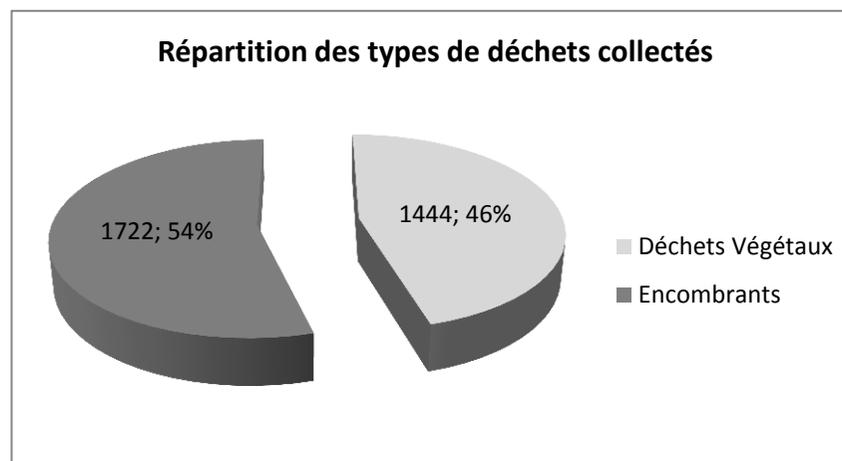
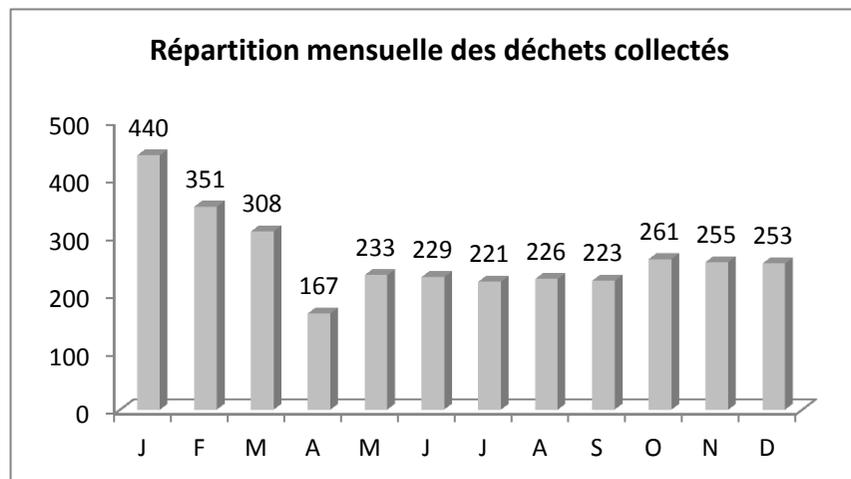


69 véhicules immatriculés enlevés  
114 véhicules non immatriculés enlevés  
60 titres de recettes ont été émis

## ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

2013	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
J	273	168	440
F	174	177	351
M	151	157	308
A	66	100	167
M	103	130	233
J	101	129	229
J	88	134	221
A	110	116	226
S	68	155	223
O	99	162	261
N	111	144	255
D	102	151	253
<b>Total 2013</b>	<b>1444</b>	<b>1722</b>	<b>3167</b>

<b>Total 2012</b>	<b>1586</b>	<b>1795</b>	<b>3494</b>
<b>Delta 2013/2012</b>	<b>-9%</b>	<b>-4%</b>	<b>-9%</b>

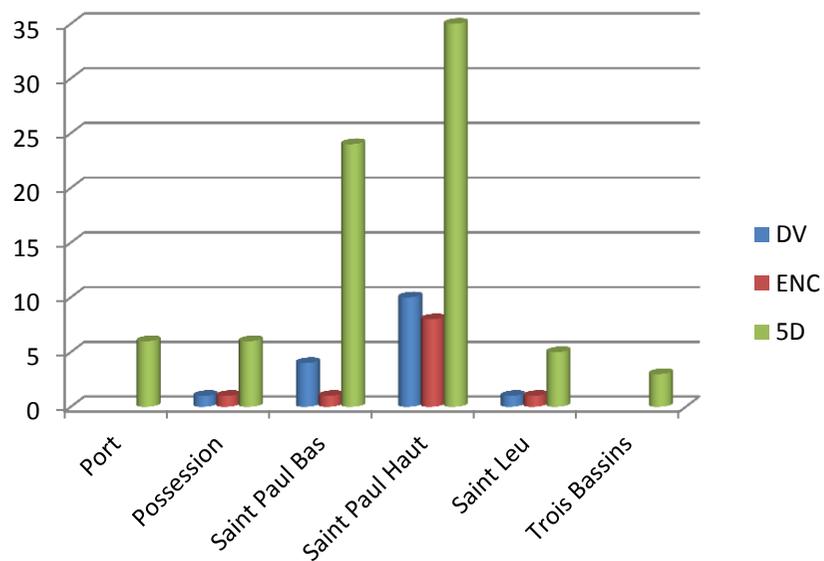


## ANNEXE 7 : SUITE // LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

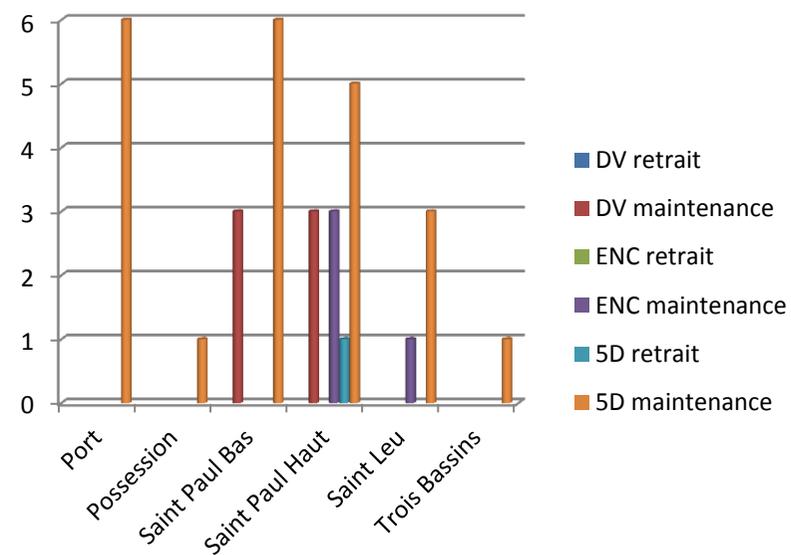
2013

Commune	Déchets Végétaux	Encombrants	Total	Kg / hab
Le Port	102	569	671	17
La Possession	244	283	527	17
Saint Paul	416	625	1041	10
Saint Leu	613	217	830	27
Trois Bassins	69	28	97	13
<b>Total</b>	<b>1444</b>	<b>1722</b>	<b>3167</b>	<b>15</b>

### Nouvelle pose de panneaux d'info 2013



### Maintenance des panneaux d'info 2013



**ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE**  
(nombre d'animaux)

	Captures		Ramassages cadavres		Total	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
La Possession	188	55	128	143	316	198
Le Port	302	88	218	277	520	365
Saint-Paul	1018	396	789	454	1807	850
Trois Bassins	160	45	115	48	275	93
Saint-Leu	382	102	221	165	603	267
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2050</b>	<b>686</b>	<b>1471</b>	<b>1087</b>	3521	1773
<b>TOTAL 2013</b>	<b>2736</b>		<b>2558</b>		<b>5294</b>	
<b>TOTAL 2012</b>	<b>2350</b>		<b>2122</b>		<b>4472</b>	
<b>Delta</b>	16%		21%		18%	